

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDEE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DIX-HUITIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME V

(TOME XXXV DE LA COLLECTION)

4^{me} Livraison. — Avril 1874.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1874.

EURS.

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE COMTÉ NANTAIS AVANT 1789, par M. <i>Léon Maître</i>	257
II. L'ABBÉ JEAN-MARIE DE LA MENNAIS. — SA NAISSANCE ET SA PREMIÈRE JEUNESSE, par M. <i>S. Roparts</i>	267
III. POÉSIE. — ÉPITRE AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN, par M. <i>Victor de Laprade</i> , de l'Académie française.....	278
IV. POURQUOI PAS ? proverbe, par M. <i>Alfred de Courcy</i>	283
V. LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — III. ARMAND DU CAMBOUT, PREMIER DUC DE COISLIN (1635-1702) (suite), par M. <i>René Herviler</i>	297
VI. UN PORTRAIT DE MOLIÈRE EN BRETAGNE (suite), par M. le baron <i>de Wismes</i>	312
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Histoire de Lorient</i> , de M. <i>F. Jégou</i> , par M. <i>Louis de Kerjean</i> . — M ^{me} LA COMTESSE DE MORNAC....	326
VIII. CHRONIQUE. — ALLOCUTION DE M ^{sc} L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC SUR LE PLATEAU D'AUVOURS.....	330
IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	336

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE COMTÉ NANTAIS AVANT 1789

Mon intention première était de dresser une statistique complète des écoles primaires établies autrefois dans le comté nantais; mais, arrêté dans mon entreprise par la rareté des documents, j'ai dû me résoudre bientôt à un plan plus modeste. Le travail que je sou mets à mes indulgents lecteurs n'est qu'un simple aperçu destiné à leur donner une idée générale de ce qu'était l'instruction primaire avant 1789. Tous les renseignements que j'apporte ici sont puisés aux sources les plus authentiques et dans les titres les plus véridiques; les uns sont empruntés aux registres des visites pastorales, faites aux deux derniers siècles, par les délégués de l'évêché, ou aux archives des fabriques, les autres aux archives des hôpitaux et aux liasses des domaines confisqués par la Nation en 1790. Malgré les recherches les plus persévérantes, j'ai dû passer sans mot dire sur bien des communes autrefois pourvues d'écoles, mais j'essaierai de suppléer aux lacunes par quelques réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des pièces contemporaines des faits cités.

Il m'est resté de ce travail de compilation une conviction dans l'esprit: c'est que les populations du comté nantais ne manquaient pas d'écoles sous l'ancien régime; ceux qui avaient le désir d'apprendre les notions élémentaires trouvaient, comme aujourd'hui, des maîtres, souvent très-rapprochés d'eux, particulièrement au XVII^e

et au XVIII^e siècle. Ce qui faisait défaut autrefois, comme aujourd'hui, c'est le zèle des parents et des écoliers, qui ne montraient pas assez d'empressement à tirer profit des écoles placées à leur proximité. La négligence des uns et des autres est constatée plus d'une fois dans les procès-verbaux des visites pastorales que faisaient les évêques de Nantes ou leurs délégués. Ce qui nuisait aussi au développement de l'instruction dans l'Ouest, ce qui lui fait obstacle encore maintenant, ce n'est pas tant l'indifférence que la dispersion de la population dans des villages et des fermes souvent très-éloignées du clocher et de la maison d'école. Les populations rurales ainsi disséminées seront toujours moins instruites que dans les pays où les habitations sont agglomérées.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'il existait autrefois dans chaque commune un certain nombre d'habitants familiarisés avec l'écriture, la lecture et le calcul ; c'est un fait qu'atteste la nature des institutions qui régissaient nos pères. Ces notions élémentaires s'imposaient comme une nécessité à un certain noyau de population, à ceux que j'appellerai les notables, car le mauvais état des chemins leur enlevait la facilité de recourir, comme aujourd'hui, aux écrivains publics. Les innombrables seigneureries qui se partageaient le territoire du comté nantais exigeaient, pour le recouvrement des impôts, la rédaction des actes et le jugement des causes sommaires, toute une armée de notaires, de feudistes, de collecteurs, de procureurs fiscaux, dont les fonctions étaient toujours remplies par des gens du pays. Il fallait bien que les frairies ou sections de paroisse eussent leurs scribes, puisqu'elles étaient assujetties solidairement à des rentes féodales dont elles faisaient elles-mêmes la répartition et la recette. Les rôles des impôts provinciaux et royaux ne se faisaient pas comme aujourd'hui, à la ville, loin des paroisses, mais par les contribuables eux-mêmes ; on peut donc dire avec raison, que l'instruction primaire s'imposait comme une obligation impérieuse aux principaux habitants des paroisses.

Les intérêts communaux, civils et religieux, qui n'étaient ni moins nombreux, ni moins exposés aux contestations qu'aujourd'hui, se débattaient en conseil de fabrique, et le résultat des déli-

bérations se consignait toujours sur un registre. Le curé n'avait pas besoin de tenir lui-même la plume, car le nombre des signatures qui se trouvent sur toutes les pages, à la suite de chaque réunion, prouve que l'assemblée paroissiale avait plus d'un membre capable de faire l'office de greffier. On voit encore aujourd'hui, dans bon nombre d'archives communales, des registres de fabrique antérieurs à 1790, semblables à ceux dont je parle, et leur physionomie vaut souvent mieux que celle de nos registres modernes. Si quelqu'un m'accusait de voir le passé avec des yeux d'optimiste, je lui conseillerais de consulter les registres de baptême, de mariage et de sépulture, ainsi que les cahiers de doléances¹ rédigés dans chaque assemblée paroissiale en 1789 ; il pourrait se convaincre, par les signatures apposées sur ces documents, que je n'exagère rien en disant que l'instruction primaire n'était guère moins répandue autrefois, dans la Bretagne, que de nos jours. Je sais bien que mon opinion n'est pas la plus répandue, cependant je la crois raisonnable, et je vais essayer d'en donner de nouvelles preuves.

L'habitude constante du clergé, habitude dont on trouve la trace à toutes les époques, a été de former autour de chaque presbytère une maîtrise d'enfants choisis parmi les meilleurs de la paroisse, soit afin de se préparer les clercs nécessaires à la célébration des offices religieux, soit pour alimenter la pépinière des séminaires. Si l'on admet, comme je l'espère, que tous ces élèves n'embrassaient pas l'état ecclésiastique, on voudra bien reconnaître alors que les curés devenaient les instituteurs volontaires ou non de leurs paroissiens et vulgarisaient la lecture et l'écriture. Dans la commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu, l'un des points du département où, d'après la statistique scolaire, l'instruction est aujourd'hui le moins répandue, il existait autrefois une foule de personnes instruites. L'instituteur en était même gêné dans l'exercice de ses fonctions, car il vint déclarer, en 1689, devant le délégué de l'évêché², qu'il avait peu d'écoliers et qu'il ne pouvait en faire de bons, « attendu le nombre de gens qui se mesloient de tenir école ».

¹ Archives départementales, série C.

² Registre des visites pastorales. (Série G, arch. du départ.)

En 1761, les jeunes filles de la même paroisse s'enseignaient mutuellement dans les villages, suivant la relation du recteur.

Il était d'autant plus facile au clergé de se livrer à l'enseignement que le curé de chaque endroit comptait de nombreux collaborateurs. On voit dans les registres des visites pastorales du XVI^e siècle que les moindres paroisses, desservies aujourd'hui par deux prêtres, possédaient à cette époque huit, dix, douze ecclésiastiques vicaires ou bénéficiers; il n'est donc pas supposable que la mission traditionnelle du clergé catholique soit tombée en désuétude entre les mains de tant de gardiens. Il ne faut pas oublier non plus que, partout où il existait un couvent d'Ursulines, comme à Châteaubriant, à Nantes, à Guérande, à Ancenis, on était sûr de trouver une école de filles. Les sœurs de cet ordre accueillaient les enfants des pauvres comme ceux des familles riches.

En dehors de la maîtrise, il existait encore, dans beaucoup de paroisses, des écoles de charité fondées par des bienfaiteurs, qui, en créant une chapellenie, imposaient au desservant le devoir d'employer ses loisirs à enseigner le catéchisme, avec la lecture et l'écriture aux enfants de bonne volonté. Ces bons chrétiens croyaient faire une œuvre agréable à Dieu en fournissant à leurs semblables les moyens de s'instruire, et les motifs qu'ils invoquent dans leurs testaments seraient dignes d'être publiés, si la place ne me faisait défaut. Bernardin Bretet et son épouse, fondateurs des écoles de Bouaye en 1691, disent ¹ dans les considérants de leur acte de donation « qu'on ne peut mieux procurer la gloire de Dieu, qu'en tirant ses créatures de l'ignorance des mystères de la foi et des bonnes mœurs ».

Dans certaines paroisses, la maîtresse chargée de l'école des filles devait, pour se conformer aux intentions d'un bienfaiteur, remplir le rôle de sœur de charité et distribuer des secours aux malheureux. La paroisse de Saint-Donatien, près Nantes, avait une maison nommée Saint-Charles, qui était tout à la fois une école de jeunes filles, un orphelinat et un bureau de bienfaisance. M^{lle} Bras de la

¹ Archives communales de Bouaye. Titres de la fabrique.

Bourdonnaie ², qui l'avait fondée avec l'autorisation de l'évêque et du maréchal d'Estrées, en 1704, avait assuré son existence par une dotation importante, à laquelle vinrent s'adjoindre des dons nombreux. Après avoir débuté modestement, cette institution s'accrut successivement, en 1729, du lieu de Blouinville, puis, en 1775, de la tenue du Puits-Percé. Elle avait si bien prospéré dans le cours du XVIII^e siècle que, malgré ses agrandissements, elle possédait, en 1790, 2 494 livres de revenu et nourrissait 46 pensionnaires, dont 15 sœurs. Les jeunes filles apprenaient à lire, à écrire et à travailler à l'aiguille; quelques protestantes converties vinrent y apprendre la doctrine chrétienne, en 1704. Les distributions de secours ³ en remèdes et en aumônes s'élevaient, dans certaines années, jusqu'à 2 000 livres, et, par-dessus tous ces bienfaits, les sœurs s'employaient encore souvent à panser les blessures et à soigner les malades. Les institutrices de la Boissière, de Châteaubriant, de Derval et de Savenay ne déployaient pas moins de dévouement.

Les fondations faites par des particuliers en vue du développement de l'instruction primaire sont d'autant plus rares qu'on remonte davantage dans le moyen âge, je me garderai donc bien d'omettre l'acte de générosité dont les écoliers de Nantes furent l'objet au XV^e siècle. En 1471, un riche bourgeois du nom obscur de Guillemain Delaunay ³, donna deux maisons, sises rue Saint-Léonard, près du mur de ville, afin qu'une école gratuite fût ouverte dans ce quartier. Le texte du titre dit formellement que cette donation était faite « pour iceux escolliers estre receuz à y estudier sans en payer quelconque devoir ». Marie Turmel, son épouse, en ratifiant l'acte en 1475, y ajouta une somme de 66 livres pour la réparation des bâtiments, plus 16 livres pour amortir une rente dont ils étaient grevés.

Les actes de même nature deviennent moins rares, et les petites écoles de charité se multiplient quand on arrive à la fin du XVII^e siècle et particulièrement à l'épiscopat de M^{sr} Gilles de Beauveau.

¹ Son intention était d'y former des institutrices pour les campagnes.

² Archives du dép., série D.

³ Arch. municipales de Nantes, série G.

Ce prélat fit, en 1685, un mandement spécial pour inviter tous les vicaires à s'occuper des petites écoles, et, depuis cette époque, les archidiaques n'ont pas cessé, dans leurs tournées, de prendre note des faits relatifs à l'instruction primaire. Dans le brevet que remettait chaque recteur au délégué de l'évêché, un article spécial devait faire mention des petites écoles, en indiquant dans quelle situation elles se trouvaient, et là où la froideur était trop grande, les enfants et les parents étaient admonestés du haut de la chaire. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'en 1790.

Ceux qui accusent le clergé d'avoir accaparé l'enseignement pour mieux entretenir le pays dans l'ignorance ne savent pas avec quelle sollicitude il s'est au contraire employé à multiplier les foyers d'instruction et à contrôler le mérite et la moralité des maîtres. Je dirai en passant, qu'on n'a pas été moins injuste quand on a accusé la noblesse de rester indifférente au progrès des lumières, car, sans sortir du cercle où je suis, il m'est facile de montrer que le comté nantais lui doit ses premiers établissements d'instruction supérieure. L'université de Nantes n'a été fondée que sur les instances des ducs François I^{er} et François II^e, de même que les collèges d'Ancenis et de Châteaubriant doivent leur création à la générosité des barons de ce nom.

Non contents d'exhorter les vicaires à répandre autour d'eux la connaissance des notions élémentaires, les évêques de Nantes ont consenti, dans des occasions fréquentes, à l'extinction¹ de bénéfices ecclésiastiques dont les revenus étaient affectés à l'entretien d'un maître clerc ou laïque, comme ils firent dans d'autres circonstances à l'égard des hôpitaux, dont ils favorisaient la création. On verra, dans ma nomenclature, plus d'un exemple de ce fait, que je signale ici avec intention, pour montrer que bien avant la Révolution française, le clergé se dépouillait volontiers des bénéfices sans desservants au profit des ignorants et des pauvres. Il faut convenir, sans doute, que la conversion des bénéfices en dotations séculières aurait pu se faire sur une plus grande échelle, et que bien des écoles au-

¹ Voir *Tresor des chartes des ducs* (Arch. dép¹) et *Histoire de Nantes de Travers*, tome II.

² C'est ce qu'on appelait une réunion de bénéfice.

raient pu se fonder avec le superflu du clergé ; mais il n'en est pas moins précieux de constater que les évêques ont prêté leur concours spontanément à cette utile mesure. Les écoles de Machecoul, de Guenrouët, de Blain, de Couëron, de Saffré et de Savenay n'ont pas été dotées autrement. Le titulaire qui possédait le prieuré de Sainte-Croix au XVI^e siècle était si bien disposé à favoriser la multiplication des écoles, qu'il consentit à se démettre de l'immeuble de son bénéfice, en 1520, pour la création d'un collège d'instruction primaire, et si la cour de Rome n'eût refusé d'approuver cette sécularisation, l'école de Sainte-Croix serait devenue la plus fameuse. Le régent qui la gouverna de 1521 à 1526, ayant eu besoin d'emprunter 400 livres à la ville, dit, dans sa requête, qu'il n'avait pas moins de 300 élèves « tant pensionnaires que caméristes »¹ sous sa férule. Quand un quartier manquait de local pour recevoir les enfants, on n'hésitait pas à leur offrir un asile dans une église. On voit, dans le procès-verbal de visite de la paroisse Saint-Denis de Nantes, que la chapelle de Saint-Gildas était transformée en école en 1638. Il en était de même à Cambon, au XVII^e siècle.

Il ressort également des documents originaux, que loin d'user de son autorité omnipotente pour écarter les instituteurs non revêtus du caractère clérical, le clergé a toujours accueilli les maîtres laïques qui remplissaient les conditions d'usage. Les prêtres enseignaient plus volontiers le latin que l'écriture et que la lecture ; aussi ne faisaient-ils jamais difficulté de céder le rôle d'instituteur primaire aux laïques, toutes les fois qu'ils trouvaient des hommes capables autour d'eux. Autrement on ne pourrait s'expliquer comment tant de séculiers seraient parvenus à la tête des petites écoles de charité, à une époque où les clercs, les diacres et les prêtres étaient si nombreux. On a la preuve que dès 1410, le chantre du prieuré de la Madeleine, sur les ponts de Nantes, enseignait la musique et la grammaire ; qu'à Château-Thébaud l'école² était confiée, vers 1542, à un laïque du nom de Michel Sailland³ ; que le maître Jean Guillier instruisait, en 1623, les enfants de Cambon, avec l'as-

¹ Archives municipales de Nantes. Série G G.

² Archives du château de la Bourdinière. Note communiquée par M. Marionneau.

³ Archives départementales. Série D.

sentiment du chapitre de la cathédrale; qu'à Saint-Philbert de Grandlieu, le prêtre régent de l'école se faisait ¹ remplacer par un instituteur séculier en 1686, et qu'au siècle dernier, l'abbé de Buzay délégua un laïque pour tenir l'école de Rouans ².

Les instituteurs congréganistes étaient fort peu répandus dans le diocèse de Nantes, sous l'ancien régime, car je n'ai pu trouver nulle part la trace de leur enseignement en dehors de Nantes. Tout ce qu'on sait d'eux, c'est qu'ils furent appelés par la paroisse du Pellerin, et qu'ils refusèrent l'offre à eux faite, parce que la fondation était insuffisante. A la demande de l'évêque Louis Turpin de Crissé, la maison de Saint-Yon, de Rouen, envoya, en 1738, 6 frères des écoles chrétiennes, qui s'établirent dans les Fossés-Mercœur, sur un terrain domanial de 45 cordes, dont l'évêché paya les frais d'afféagement. La municipalité ³ laissa aux âmes généreuses le soin de contribuer à la construction des bâtiments, que les frères avaient prise à leur charge; mais elle tint à leur donner une preuve de sympathie en leur accordant une somme annuelle de 300 livres. Au bout de deux ans, en 1739, ses sentiments à leur égard étaient tellement changés, qu'elle allait leur retirer cette légère subvention, si l'intendant de la province n'était intervenu pour l'obliger à soutenir cette utile institution.

Le contrôle supérieur de l'enseignement et des professeurs appartenait, dans le diocèse de Nantes comme dans les autres, à l'évêque, qui, à l'égard des petites écoles, partageait les soins de la surveillance avec le préchantre de la cathédrale et le Chapitre. Ses décisions n'étaient cependant pas définitives, car il était toujours permis d'en appeler au Parlement de Rennes, juge suprême de tous les différends. Quiconque, maître ou maîtresse, voulait enseigner, même à lire et à écrire, devait se présenter à l'évêché pour y faire ses preuves de capacité et retirer sa licence. L'autorité épiscopale se réservait également le droit de censurer et de révoquer ceux dont la conduite était répréhensible, à l'exception toutefois des

¹ Livre des visites pastorales du diocèse de Nantes.

² Livre des visites pastorales.

³ Archives municipales de Nantes. Série GG.

maîtres établis dans les paroisses où le chapitre exerçait une juridiction exclusive, comme à Vallet et à Cambon. J'ai cité dans mon tableau plusieurs lieux où les habitants avaient le droit de présenter à l'évêché leur maître d'école.

Suivant le livre des constitutions diocésaines, il était interdit aux maîtres d'enseigner à des filles ayant plus de sept ans, et pareille restriction était établie pour les maîtresses, qui recevraient des garçons dans leur école. Quand la nécessité forçait un maître de tenir école des deux sexes, il devait éviter de les réunir dans le même local et aux mêmes heures. Il n'est personne qui n'applaudisse à la sagesse de ces prescriptions. La moralité des enfants n'était pas moins surveillée que leur instruction, et sur ce point les instituteurs de la jeunesse recevaient de l'évêché les instructions les plus scrupuleuses. Pour montrer comment le clergé comprenait autrefois la mission du maître d'école, je terminerai ce travail par la citation du règlement qui fut rédigé au chapitre de Saint-Pierre de Nantes, pour le collège de Vallet, au XVII^e siècle.

COLLÈGE DE VALLET

Règlement pour le principal fait vers 1650.

Il recevra avec une même affection, les pauvres et les riches, et il aura un même soin de leur instruction.

Au commencement et à la fin de l'école, il fera la prière en commun, devant un crucifix.

Les mercredi et samedi de chaque semaine, il fera aux enfants l'instruction de la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre distinctement et dévotement le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Benedicite* et les grâces en latin et en françois, les commandements de Dieu et de l'Eglise, l'abrégé des Mystères de notre religion, l'exercice du chrétien pendant la journée, le catéchisme du diocèse, et quand il n'aura pu faire les instructions dans ces jours, il les fera dans d'autres de la même semaine.

Il prendra garde que les enfants ne se servent de livres mauvais, soit pour la religion, soit pour les mœurs. S'il en doute, il nous consultera ou M. le recteur.

Il assignera aux écoliers leurs places dans le collège et fera en sorte qu'ils ne les changent pas; qu'ils soient modestes et paisibles, qu'ils étudient leurs leçons sans bruit. Il tâchera surtout de leur donner de l'horreur du péché, leur inspirer la crainte de Dieu et l'honneur qu'ils doivent à leurs parents.

Il leur fera réciter posément leurs leçons. S'ils commettent quelque faute, il s'empêchera de rire ou de se mettre en colère, mais il les reprendra avec douceur, sans leur dire des injures.

Il les châtiara sans emportement et en les châtiant, il ne les découvrira point d'une manière qui soit contre la pudeur et l'honnêteté.

Il ne fera jamais paroître aucune inclination ou aversion particulière d'aucun de ses écoliers, mais il aura un soin égal de tous; ne leur souffrant aucun mauvais accent pour la lecture, et instruisant beaucoup ceux qui apprennent le latin de la quantité.

Le Dimanche et les festes, il assemblera le matin et le soir, les écoliers dans l'école, et ensuite, il les mènera deux à deux à la paroisse, pour assister le matin, au prône et à la grand' messe, et le soir, aux vespres et à la doctrine chrétienne. Il les rangera dans l'église, au lieu qui leur sera destiné et il se mettra derrière eux, pour veiller sur leurs actions.

Il les conduira deux à deux à la procession, etc.

Il leur apprendra à servir dévotement la messe, etc.

Il leur recommandera de s'habiller modestement, surtout l'esté; de s'abstenir de la danse, des jeux de hasard et de toute conversation familière avec leurs compagnons qui seront débauchés et avec des filles, qu'il ne souffrira jamais venir au collège, sous prétexte d'estre instruites par d'autres filles ou femmes, quoique les proches parentes, car il n'en peut avoir d'autres.

Il empêchera ses écoliers autant qu'il luy sera possible de coucher avec leurs pères et mères, ny avec leurs frères et sœurs; de se battre, de jurer et de se baigner à la veue du monde.

Il s'informera exactement de leurs actions hors l'école, et s'il apprend qu'ils ayent donné quelque sujet de plaintes à leurs parents ou à d'autres ou qu'ils soient enclins à quelque vice, comme jurement, paroles injurieuses ou déshonnêtes, mensonges, larcins, etc., il leur en fera avec un esprit de charité, la correction et le châtiment convenable.

Il les portera à se confesser les principales festes de l'année ou pour le moins à Pasques, Pentecoste, Noël, la Toussaints, l'Assomption et la feste du patron de la paroisse. Il leur apprendra la préparation qu'ils doivent apporter et veillera à ce qu'ils se confessent véritablement.

Arch. départ., série D.

LÉON MAITRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

L'ABBÉ JEAN-MARIE DE LA MENNAIS*

Sa naissance et sa première jeunesse.

Le nom de La Mennais est un des plus célèbres et des plus populaires de la France moderne. Il doit sa célébrité au talent supérieur et, il faut bien le dire aussi, à l'éclatante apostasie de l'éminent auteur de *l'Essai sur l'indifférence* et des *Paroles d'un croyant*; il doit sa popularité vraie et durable aux vertus et aux œuvres du fondateur des *Frères de l'Instruction chrétienne*, Jean-Marie Robert de La Mennais, dont nous entreprenons d'écrire la vie.

Ce nom de La Mennais lui-même est celui d'un petit domaine, situé en la paroisse de Trigavou, tout proche de Dinan. Suivant l'usage général des bourgeois du XVIII^e siècle, le grand-père des deux abbés de La Mennais ajouta le nom de cette terre, dont il était propriétaire, à son nom patronymique de Robert, et s'appela, sur les registres de baptême et de mariage de la ville de Saint-Servan : noble homme Louis-François Robert, sieur de La Mennais. Il était né en 1718 et fut, je crois, le premier à porter le nom que ses deux petit-fils devaient illustrer; car son père s'appelait François Robert, sieur des Saudrais.

Louis-François eut de sa première femme, Marie-Thérèse Padel, deux fils : Pierre-Louis Robert, sieur de La Mennais, et Denis-François Robert, sieur des Saudrais. Tous deux épousèrent, le même jour (5 septembre 1775), les deux sœurs, filles de M. Pierre Lorin, conseiller du roi, sénéchal de la juridiction civile et crimi-

* Notre collaborateur, M. S. Ropartz, a écrit, en s'aidant d'un grand nombre de documents inédits, une vie du saint fondateur des Frères de Ploërmel. Elle est sous presse en ce moment et il veut bien nous autoriser à en publier quelques chapitres, qui, nous n'en doutons pas, feront vivement désirer l'apparition d'un livre destiné à honorer tout à la fois le héros, la Bretagne et le biographe. (Note de la Rédaction)

nelle de Saint-Malo et premier magistrat de la ville. Tous deux avaient quitté Saint-Servan pour venir habiter Saint-Malo et y avaient fondé chacun une très-importante maison de commerce. C'étaient des hommes d'intelligence et de cœur, qui virent, dans l'agrandissement de leur fortune, une plus forte part de devoirs sociaux et qui surent les remplir. Pierre-Louis notamment se dévoua de telle sorte au bien public, que les États de Bretagne sollicitèrent pour lui des lettres de noblesse. Louis XVI les accorda, à la date de mai 1788, c'est-à-dire à la veille du jour où ces lettres allaient devenir un titre de proscription; mais les considérants relevés par le roi sont si honorables pour le père de l'abbé de La Mennais, que cette pièce doit nécessairement trouver place en tête de la biographie de son fils. Qui sait, d'ailleurs, si la charité paternelle n'a pas été le premier germe de la charité et du dévouement héroïque dont toute la vie du fondateur des Frères n'a été qu'un long et multiple exemple?

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, SALUT.

» Nous avons toujours, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, regardé la prérogative de la noblesse comme la marque la plus précieuse de notre estime et la plus digne récompense que nous puissions accorder à ceux de nos sujets qui se rendent recommandables par des vues utiles, un zèle pur, actif, et toujours dirigé vers le bien public. De ce nombre est notre cher et bien-aimé le sieur Pierre-Louis Robert de La Mennais, négociant à Saint-Malo. Nous sommes informé qu'à l'exemple de son père et de ses aïeux, il s'est livré au commerce d'une manière d'autant plus utile, que par les correspondances qu'il entretient dans tout le nord de l'Europe, il fournit au port de Saint-Malo une partie des matières nécessaires pour la construction et l'armement des navires. Depuis la paix dernière, il a fait passer en Espagne et dans les colonies françaises pour plus de dix millions de toiles des manufactures de Bretagne, et il continue sans cesse et avec la même activité ses armements. En 1779, ayant reçu ordre du gouvernement de faire passer avec la plus grande diligence tous les effets d'artillerie et des hôpitaux qui avaient été rassemblés à Saint-Malo pour l'armée commandée par M. le comte de Rochambault, il remplit cette commission avec une telle activité que, dans huit jours, huit cents voitures furent expédiées et les effets rendus à leur destination. Pour récompenser le sieur de La Mennais de la peine et des soins qu'il

s'était donné à cette occasion, et de l'économie et du bon ordre qu'il avait établis, il lui fut offert une gratification; mais il la refusa généreusement et demanda qu'elle fût distribuée aux habitants des campagnes, qui avaient fourni les voitures et perdu beaucoup de chevaux. Lors de la disette qui affligea notre province de Bretagne, en 1782, le territoire de Saint-Malo et celui de Dinan se trouvèrent tellement dépourvus, que le prix du boisseau de froment fut porté jusqu'à douze livres. Le sieur de La Mennais, qui avait prévu ce malheur, fit venir de chez l'étranger quinze mille boisseaux de grains et les fit vendre au marché à raison de huit livres le boisseau, au lieu de dix qu'on lui offrait. En 1786, il donna des preuves d'un patriotisme plus rare encore. La mauvaise récolte de l'année précédente ayant occasionné une nouvelle disette, il fit venir d'abord d'Angleterre et de Hollande une quantité considérable de fourrages, qu'il fit vendre moins cher qu'il ne lui avaient coûté; ensuite il procura à notre commissaire départi du lin et du chanvre en assez grande quantité pour en répandre dans la province entière au-dessous du prix marchand. Enfin il tira également de l'étranger pour trois millions de grains et de farines, à l'aide desquels il fut pourvu pendant huit mois à la subsistance des habitants de Saint-Malo et des environs à dix lieues à la ronde, toujours à un prix très-inférieur au prix courant; mais ce qui rend surtout le sieur de La Mennais recommandable à nos yeux, c'est sa modestie au-dessus de tout éloge. Ceux de ses compatriotes qui ont participé aux secours qu'il s'est empressé de leur faire distribuer ignoreraient encore qu'ils en sont redevables à ce généreux citoyen, si le sieur de Bertrand, notre commissaire départi dans notre province de Bretagne, n'eût pas cru devoir proclamer cet acte sublime de patriotisme, dont il avait été à la fois et le confident et l'admirateur. D'après le compte qui nous a été rendu de services aussi signalés, nous avons cru qu'il était de notre justice d'en récompenser le sieur de La Mennais par un témoignage public et éclatant de notre satisfaction. En conséquence, nous nous sommes déterminé à l'élever de notre propre mouvement aux honneurs de la noblesse. Indépendamment de ce qu'il a dignement mérité cette distinction, nous sommes instruit que sa famille est ancienne et a contracté des alliances honorables; ce sera d'ailleurs un motif d'émulation et d'encouragement pour ceux qui chercheront à suivre son exemple. A CES CAUSES, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, anobli, et par ces présentes, signées de notre main, anoblissons ledit sieur Pierre-Louis Robert de La Mennais, et des titres de noble et d'écuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous plait qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble et ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles nés et à naître, en légitime mariage; que comme tel il puisse prendre en tous

lieux et en tous actes la qualité d'écuyer, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse; qu'il soit inscrit au catalogue des nobles et qu'il jouisse et use de tous les droits, privilèges, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir les anciens nobles de notre royaume, etc., etc. Donné à Versailles, au mois de mai, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-huit, et de notre règne le quinzième.

» Signé : LOUIS. »

Les armoiries concédées au nouvel anobli étaient bien la traduction héraldique de ce diplôme; il devait porter : de sinople au chevron d'or, accompagné en chef de deux épis du même, et en pointe d'une ancre d'argent.

C'est dans ce milieu de fortune et de considération toujours grandissantes, dans un vaste et bel hôtel de la rue Saint-Vincent, que naquit, le 8 septembre 1780, Jean-Marie Robert de La Mennais. Félicité, ou *Féli*, comme on l'appela toujours, était de deux ans plus jeune, et naquit le 27 juin 1782¹. A deux pas de cette maison venait aussi de naître Châteaubriand. Quelques murs séparent à peine le berceau des deux premiers prosateurs du XIX^e siècle.

L'enfance de l'abbé de La Mennais, enfance chétive comme celle de son frère, s'écoula paisiblement dans l'hôtel de la rue Saint-Vincent et dans une maison de campagne que Pierre Lorin, son grand-père maternel, avait fait construire sur la lisière de la forêt de Coetquen, et dont, à cause du long séjour qu'y ont fait les deux frères, le nom est aujourd'hui célèbre : *La Chesnaye*. C'était là que se réunissaient volontiers M. et M^{me} de La Mennais et M. et M^{me} des Saudrais. Le double lien qui unissait ces quatre personnes était cimenté par une grande conformité d'humeur et une profonde amitié. M. des Saudrais était un lettré; il avait le goût des livres, et écrivait même à ses heures des traductions d'Horace et de Job, ou des traités de polémique philosophique et religieuse. C'est M. des Saudrais qui inocula à ses deux neveux la passion des livres

¹ Jean-Marie était le troisième enfant né du mariage de Pierre-Louis avec M^{lle} Lorin; il eut pour aînés Louis-Marie et Pierre Jean, morts en bas âge, et pour puîné Gratien-Claude.

et des études littéraires; passion que Jean poussa certainement aussi loin que Féli, et dont le détournèrent seulement les grandes œuvres d'éducation auxquelles il voua sa vie. M. de La Mennais et M. des Saudrais étaient d'ailleurs des hommes sincèrement et profondément chrétiens; ils en donnèrent des preuves non équivoques, quand éclata la persécution révolutionnaire; et dans les années qui nous occupent, cette profession éclatante de la foi antique leur valait l'intimité du haut clergé de Saint-Malo, et notamment des deux derniers évêques de ce siège, M^{sr} des Laurents, qui voulut conférer lui-même le sacrement de baptême aux enfants de M. de La Mennais, et M^{sr} Cortois de Pressigny, dont nous aurons plusieurs fois à parler dans ce livre, et qui conféra à l'abbé Jean la confirmation et les premiers ordres. Néanmoins, le mouvement et le souci des affaires faisaient chez M. de La Mennais, le père, que la religion n'atteignait point encore la piété: il fallut l'épreuve pour lui donner le dernier trait, et M^{sr} de Pressigny écrivait à ce propos, au lendemain de la ruine complète du riche armateur, suite fatale des événements politiques: « Dieu seul peut donner les consolations qui sont nécessaires dans de pareilles circonstances: vous êtes heureusement disposé à les recevoir; et je crois avoir ouï dire que monsieur votre père, depuis quelques années, s'occupait de la religion plus que dans les temps dans lesquels je l'ai connu¹. »

Du reste, rien ne peut faire un meilleur éloge et de M. de La Mennais le père et de l'oncle des Saudrais, que l'attendrissement avec lequel en parlait Féli, à l'apogée de sa gloire: « Je viens, écrivait-il le 28 janvier 1828, d'éprouver encore une vive affliction. Nous avons perdu mon pauvre père; il avait quatre-vingt-six ans, et sa vie n'était plus qu'une lente agonie, supportée avec toute la patience de la foi et toute la vigueur d'âme d'un chrétien. Je le recommande à vos prières, quoique je le croie maintenant plus heureux que nous. Cette perte, après tant d'autres, pèse tristement sur mon cœur. Mais le jour de la réunion viendra. Dans le royaume de

¹ Lettre inédite à Jean-Marie, du 3 octobre 1813.

Jésus-Christ, les pleurs n'ont qu'un temps et la joie seule est éternelle¹. »

Et le 15 juin 1829 : — « Encore une nouvelle douleur. Je viens de perdre mon pauvre oncle, qui avait été pour moi un second père. Les deux frères avaient, le même jour, épousé les deux sœurs. Ils sont réunis maintenant, et nous restons seuls ! Tout s'en va, tout passe, tout meurt : *Beati qui in Domino moriuntur !* Je n'ai jamais compris, mais aujourd'hui je comprends moins que jamais, comment les hommes peuvent s'attacher à cette vie misérable où nous n'avons rien autre chose à faire, dit Tertullien, que d'en sortir au plus vite. Cependant il faut la porter, la porter aussi longtemps que le voudra Celui de qui nous la tenons². »

Les deux femmes, M^{me} de La Mennais (Gratienne-Jeanne Lorin) et M^{me} des Saudrais (Félicité-Simonne-Jeanne Lorin), étaient deux saintes. Le portrait de M^{me} de La Mennais ornait la bibliothèque de Ploërmel. C'était une belle tête, pleine à la fois de fermeté et de douceur³.

La mort prématurée de cette mère chérie fut la première des épreuves par lesquelles eut à passer le futur fondateur d'un ordre religieux, le futur homme d'action et de lutte. M^{me} de La Mennais mourut en 1789. Puis vinrent les événements politiques, se succédant avec la fureur des grands flots battus par un violent orage. M. de La Mennais vit tout d'abord sa situation commerciale compromise. M. des Saudrais, moins engagé que son frère dans les grandes spéculations, se dévoua à l'éducation littéraire de ses neveux ; et M^{me} des Saudrais, qui n'avait point d'enfants, remplaça leur mère pour l'éducation du cœur. Une vieille bonne, M^{lle} Villemain, un de ces types de dévouement modestement héroïque que l'on trouvait jadis dans presque toutes les anciennes familles bretonnes, s'attacha avec une nouvelle affection aux orphelins.

Pour les âmes trempées fortement, le malheur remplace les années ; et, à vrai dire, Jean de La Mennais n'eut pas d'enfance.

¹ *Correspondance*, publiée par Forgnac, 348.

² *Correspondance*, t. II, p. 56.

³ Les Frères ont récemment restitué ce souvenir de famille à la Chesnaye, où il est aujourd'hui.

« Parmi les marques de l'adoption divine, dit l'éloquent et sympathique panégyriste de M. de La Mennais, parmi les marques de l'adoption divine qu'il nous est donné de lire au front de tout enfant chrétien, quand sa vie, commencée par le baptême, s'est épanouie doucement dans la prière de chaque jour, je ne sais s'il est possible d'en rencontrer de plus émouvantes que celle-ci :

» A certaines heures d'une solennité mystérieuse, il se fait pour ces yeux à peine ouverts aux choses de ce monde, une lumière qui n'a rien de commun avec celle de l'expérience. On dirait que, pour un instant, le Père qui est dans les cieux leur permet de lire dans sa pensée ; qu'il supprime pour eux la distinction du présent et de l'avenir, et qu'à cause de ce qu'ils sont encore, il leur est donné d'affirmer ce qu'ils seront un jour. Les voies les plus étroites des conseils évangéliques ; les carrières les plus ardues, dont la souffrance et le renoncement sont les premières lois ; les travaux les plus impossibles à la nature, que les fermes croyants eux-mêmes ne peuvent accomplir que la croix sur les épaules et en résistant jusqu'au sang : voilà ce que des enfants de dix ans nous montrent d'un geste assuré dans le chemin qui s'ouvre devant eux ; et quelle mère chrétienne a jamais entendu sans frissonner ces paroles prophétiques, et ne les a pas gardées dans son cœur comme le glaive du sacrifice, surtout si l'innocent prophète avait, ce jour-là, reçu, en pleurant de foi, le corps et le sang de Jésus-Christ ?

» Souvent encore, la seule vue d'un enfant de l'Église attire soudainement le regard d'un autre Siméon, blanchi dans les travaux d'un laborieux apostolat. On le voit poser avec attendrissement les deux mains sur cette jeune tête, contempler respectueusement ce visage sur lequel il vient de découvrir la trace du doigt de Dieu ; et puis, d'une voix où le souffle de l'Esprit-Saint devient sensible, quelque saint François de Hiéronymo annonce au siècle qui suivra quelque saint Alphonse de Liguori.

» Que se passa-t-il entre l'enfant et le vieillard, ou plutôt entre l'esprit qui anime l'Église et l'âme de chacun d'eux, quand le dernier évêque de Saint Malo vit s'agenouiller à ses pieds le plus mâle héritier de la vieille foi bretonne, pour recevoir en un même jour, et sensiblement avant l'âge accoutumé, le pain qui nourrit la vie, et le sacrement qui donne la trempe chrétienne au courage ? Jean-Marie de La Mennais n'avait guère que neuf ans ; mais en ce temps-là il fallait se hâter. L'évêque sentait trembler sous ses pas le sol que sa chaire épiscopale consacrait depuis tant de siècles. Il voyait la tempête qui depuis cent ans au moins amoncelait ses nuages à tous les points de l'horizon français, près de faire éclater la plus terrible de ses foudres.

» Tant que 1789, cette année qui prétendait dès lors à l'honneur de

remplacer l'ère de salut, n'avait produit que des affirmations politiques ou promis que des réformes dans l'État, l'inquiétude avait pu trouver sa place dans les plus fermes esprits, mais les cœurs droits avaient pu aussi conserver une légitime espérance. Ce n'était ni l'Église catholique, ni la Bretagne, qui pouvaient s'alarmer au seul mot de liberté, pourvu que, dans la nouvelle devise, ce grand nom fût interprété par la loyauté et par la foi.

» Mais 1790 était commencé; et bientôt la Révolution, revêtant un caractère, désormais visible à tous les yeux, d'hostilité contre l'Église, et contre Dieu, dont l'Église est le royaume, allait marquer au front de la France frémissante un nom qui appelle la malédiction et la vengeance de Dieu, le nom de SCHISMATIQUE. La première nation chrétienne de l'Europe, déchirant du même coup l'acte du baptême de Clovis, et l'acte du couronnement de Charlemagne, et le *Credo* dix-huit fois séculaire de la civilisation, allait essayer, à ses risques et périls, de rester un grand peuple sans l'Église, et bientôt sans Jésus-Christ, et dans trois ans, sans Dieu.

» Eh bien! mes frères, j'ose affirmer, parce que nous savons, nous autres, ce que c'est qu'un cœur d'évêque, que M. de Pressigny, quand il imposa les mains à Jean-Marie de La Mennais, appelant sur lui, comme un homme qui a reçu le pouvoir de l'appeler, l'Esprit de sagesse, l'Esprit de conseil, l'Esprit de force et de courage, son œil voilé de larmes s'efforça de pénétrer, par le même regard, l'avenir de ce jeune chrétien, et l'avenir du pays dont il recevait en ce moment le plus noble héritage. Il pria, ce pontife si près de l'exil, pour la génération qu'il avait enfantée à la vérité, et pour les générations qui allaient naître au milieu des combats de l'enfer contre la vérité. L'ange de son Église lui demanda-t-il alors: Penses-tu que cet enfant suffise à relever tant de ruines? *Quis putas iste puer erit?* Lui fut-il donné de voir, à l'extrémité de son diocèse, des points lumineux marquer, trente ans d'avance, les étapes de la reconquête? Je ne sais, mes chers frères; mais je sais que Ploërmel et Malestroit étaient des paroisses de cet évêché de Saint-Malo, la patrie de Jean, et le berceau de M. de Pressigny. Vous paraît-il bien sûr que ni les frères de Ploërmel ni les prêtres éminents qui sortirent de Malestroit, n'ont rien recueilli de cette prière suprême? ¹ »

M. de La Mennais racontait souvent cette scène à ses amis. Il donna dès ce jour-là la mesure de sa foi ardente, de sa vive intelligence, de son énergique volonté. Sous l'imposition des mains du pontife confesseur, cet enfant de dix ou onze ans eut à la fois

¹ *Oraison funèbre*, par l'abbé de Léséleuc, 1861, p. 6 et seq.

l'intuition des prochaines persécution de l'Église et le dévouement, dévouement sans réserve, de se consacrer par le sacerdoce à cette Église persécutée. M^r de Pressigny devait gagner les îles anglaises, durant la nuit, sur un bateau que M. de La Mennais mettait à ses ordres. On était réuni dans le salon paternel pour les adieux suprêmes; on cherchait Jean, qui s'était éclipié. Tout à coup, on le voit apparaître, un bâton à la main et un petit paquet sous le bras; on l'interroge: — « Monseigneur, répond l'enfant, vous êtes mon évêque; je veux être prêtre, et je vous suis. » Le petit paquet contenait simplement un livre d'office et une grammaire latine. L'évêque, attendri jusqu'aux larmes, remercia Dieu, qui assurait à l'Église de Saint-Malo de si merveilleuses espérances.

M. des Saudrais était un lettré, nous l'avons dit, et fort propre à donner à ses neveux le goût des lettres; mais on comprend que des études ainsi dirigées devaient être plus ou moins irrégulières; puis, les écoliers marchaient à pas de géant. Jean, intelligence méthodique, à la fois ouverte et réfléchi; volonté de fer, qui voyait en toutes choses le devoir, et dans le travail littéraire la préparation nécessaire de sa vocation sacerdotale, courait droit au but et ne perdait pas une heure. Féli, au contraire, impatient de toute discipline, allait par soubresauts. L'oncle des Saudrais l'enfermait, dit-on, dans sa bibliothèque, où se trouvaient pêle-mêle des livres de toute sorte, et notamment les productions impies du XVIII^e siècle. La tradition raconte que l'indocile écolier prit trop de goût pour cette prison fatale et s'y faisait condamner sans cesse.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Féli fut le premier écolier de Jean, qui inaugura ainsi cette vocation si particulière et si constante pour la pédagogie, à laquelle fut vouée sa vie entière. Quand Féli s'était trop laissé attarder, il avait recours à Jean, et Jean se faisait avec joie le répétiteur de son frère. Cinquante ans plus tard, l'abbé Jean racontait ce détail à celui qui écrit ces lignes. Je ne sais plus quel livre de Féli, négation de plus en plus absolue et de la foi de sa jeunesse et du caractère sacré dont il était revêtu, venait de renouveler au cœur de son frère la blessure incurable qui y saignait depuis 1835. Quand j'entrai dans sa chambre,

le saint vieillard était prosterné la face contre terre et fondait en larmes ; puis, se remettant peu à peu, il revit tout ce passé que les douleurs du présent lui rendaient plus cher encore ; il me parlait avec enthousiasme de l'intelligence prodigieuse, du génie extraordinaire que Dieu avait donnés à son frère et des premières marques qui s'en étaient produites ; c'est ainsi qu'il arriva à ces années lointaines, que je raconte à mon tour, et à ces étranges études littéraires, suivies au milieu de troubles sans noms et sans précédents, alors que le proconsul Carpentier régnait à Saint-Malo, comme Carrier régnait à Nantes.

Or, ce fut à cette heure même, en cette année 1793, que la Providence envoya à Jean et à Féli un homme qui devait être à la fois le précepteur, le modèle et l'ami de leur adolescence. C'était un jeune prêtre proscrit ; il venait de Noyon, où il était né et où il s'était voué à l'enseignement ecclésiastique. Il s'était dirigé vers Saint-Malo, sur le témoignage que d'autres confesseurs avaient déjà donné en Picardie de l'hospitalité dévouée des Malouins, et parce qu'il espérait y trouver des moyens plus faciles de passer à l'étranger. Il avait vingt-sept ans et se nommait l'abbé Vielle, nom vénérable entre tous, naturalisé Breton par toute une vie de bonnes œuvres, et que le diocèse de Saint-Brieuc, en particulier, n'est pas près d'oublier. L'abbé Vielle, trouvant à Saint-Malo quelques facilités d'exercer le saint ministère, à cause de sa qualité d'étranger et de son extrême jeunesse, ajourna son dessein de quitter la France, et, par le fait, il ne la quitta pas.

Un jour, Jean de La Mennais le rencontra sur le Sillon, vêtu en matelot. Il l'aborda résolument et lui demanda qui il était et quels étaient ses desseins. Le proscrit fit à l'enfant une réponse évasive ; mais celui-ci, fixant sur son interlocuteur cet œil dont la vivacité extraordinaire survécut à l'âge : — « Vous êtes prêtre, dit-il ; ne me trompez pas : on a besoin de vous chez mon père ; venez-y. » Et le prêtre y alla ; et ainsi commença cette liaison qui ne fut brisée que par la mort.

C'était une merveille de zèle et de prudence que la vie de M. Vielle, dans ces temps atroces. Presque toujours déguisé en

portefaix ou en matelot, il arrivait chaque jour, ou plutôt chaque nuit, au chevet des mourants, que lui indiquaient une troupe de femmes pieuses, et jamais il ne fut trahi. Il est vrai qu'il essuya de nombreuses alertes et fut constamment en péril. Il ne fut arrêté qu'une seule fois et ne passa qu'une seule nuit en prison ; c'était le vestibule inévitable de l'échafaud, et il s'y attendait ; mais, durant cette nuit, d'actives et énergiques influences avaient agi, et le lendemain matin, sans qu'il ait jamais pu savoir comment, il était rendu à la liberté et à ses œuvres de miséricorde.

Telle fut la précoce initiation de Jean aux travaux du sacerdoce ; non-seulement il était témoin, mais il prenait aussi sa part personnelle dans ces scènes, renouvelées des catacombes, qui s'accomplissaient chaque jour. « Parfois, raconte M. Blaize, neveu de M. de La Mennais, et qui avait recueilli ces traditions encore toutes vivantes au foyer domestique, un prêtre non assermenté, le vénérable abbé Vielle, se glissait, à la faveur d'un déguisement, dans la maison paternelle. A minuit, la famille se réunissait dans une mansarde. La chère Villemain, si dévouée à ses maîtres, veillait au dehors : deux bougies brûlaient sur une table transformée en autel. M. Vielle, assisté de mon oncle Jean, alors âgé de treize ans, disait la messe. Tous priaient avec ferveur. Le bon prêtre bénissait les vieillards et les enfants et se retirait avant le jour ¹. »

Ainsi s'écoulèrent les longues années de la Terreur.

S. ROPARTZ.

¹ *Essai biographique sur M. Féli de La Mennais*, p. 18.



POÉSIE

ÉPITRE
AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN

Oui, nous avons bien des travers
Qui nous valent notre infortune :
Le pire, après tous nos revers,
C'est de ne pas garder rancune.

Pour venger deux invasions,
Des milliers d'insolentes rimes....
Cinquante ans d'admiraions,
Bons Allemands, voilà nos crimes !

Avons-nous assez radoté
Des beaux esprits de Germanie ?
Profondeur et naïveté,
Que de vertus, que de génie !

Seuls vous saviez aimer, penser,
Peuple poète et philosophe !
Seul chanter, musiquer, valser
En culottes de grosse étoffe.

279

ÉPITRE AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN.

C'était à qui louerait le mieux
Votre savoir, vos mœurs tranquilles;
Et l'eau nous en venait aux yeux....
Je fus un de ces imbéciles !

Je m'étais mis l'âme à l'envers
Pour Charlotte et pour Marguerite.
Je vous dois mes plus mauvais vers....
C'est peut-être ce qui m'irrite.

Mettons que j'avais mal compris,
Que j'ai mal pincé cette corde :
Du moins, ni moi, ni mes écrits,
Nous n'avions prêché la discorde.

Je suivais — quoique, au fond, chauvin —
La grande mode humanitaire :
J'ai chanté le progrès divin
Et la paix régnant sur la terre.

Pendant quinze ans, j'ai chevauché
Un Pégase philosophique ;
— Me l'a-t-on assez reproché ! —
Je fus mystique, évangélique.

Aujourd'hui, vers d'autres excès
J'incline, en devenant mon maître :
Mon cœur était très-bon français,
Mon esprit voudrait un peu l'être.

J'ai déserté l'ombre et les bois
Et j'ai pris quelque sens pratique :
On peut, chers maîtres d'autrefois,
Vous appliquer votre critique.

ÉPITRE AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN.

Sans être, autant que vous, docteurs
En esthétique, en exégèse,
Sans rire encor de vos auteurs,
Nous en parlons plus à notre aise.

Grâce à vos savants d'outre-Rhin ;
On se sent l'esprit moins frivole :
Du tort d'admirer le voisin
On se guérit à leur école.

Je tiens d'eux, — ravi de ce don, —
Le pourquoi de beaucoup de choses :
Pourquoi vous plantez le chardon
Dans vos squares au lieu de roses ;

Pourquoi l'on donne votre nom
A toute mauvaise querelle ;
Pourquoi le baragouin teuton
N'est pas la langue universelle.

Donc, vous voulez raser Paris
Et nous massacrer par centaines... !
Quand tous nos écus seront pris,
Berlin sera-t-il une Athènes ?

Jadis un peuple de soudards,
Rusés, sans esprit, sans entrailles,
De la cité mère des arts
Renversa les nobles murailles.

Ils se disaient très-vertueux,
Exécraient la race voisine :
— Elle était plus aimable qu'eux
Et faisait meilleure cuisine. —

ÉPITRE AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN.

Émus du même sentiment,
Les Thébains saisirent leur pique.
— La Bèotie, assurément,
Avait droit de haïr l'Attique. —

Athènes, la sainte cité,
Succomba dans cette querelle :
C'est la fin de la liberté ;
La Grèce périt avec elle.

Mais de Sparte il ne reste rien
Que le nom d'une vieille chose ;
Et tout le passé dorien
Gît sous un pied de laurier-rose.

Athènes vit et règne encor,
Athènes la beauté féconde !
Après ses dieux d'ivoire et d'or,
Son esprit gouverne le monde.

Ses fils n'étaient pas tous parfaits :
Légers, railleurs, ce que nous sommes,
Grands parleurs, vantant leurs hauts faits...
Après tout, ils étaient des hommes.

On croit pour les avoir battus
Que leur héritage est à prendre...
Vous avez de grosses vertus
Qui vous empêchent d'y prétendre.

Vous pouvez saisir tout notre or,
Nos bijoux et nos meubles rares ;
Vous restez, avec ce trésor,
Ce que Dieu vous fit : les Barbares.

ÉPITRE AUX DOCTEURS D'OUTRE-RHIN.

Quand nous serons un monde ancien,
— Car vous vieillirez, je suppose, —
De vous il ne restera rien...
Je voulais dire pas grand'chose.

Les peuples n'iront pas chez vous,
— Nous devinssent-ils infidèles, —
Copiant vos mœurs et vos goûts,
Prendre vos œuvres pour modèles.

Vos lourds savants font et défont,
Et l'on n'en sait pas davantage.
Vous avez l'esprit très-profond :
Le nôtre est léger... il surnage.

Notre prose, et même nos vers,
Notre parler, railleur ou tendre,
Vivront après que l'univers
Aura cessé de vous comprendre.

Enfin le génie allemand,
S'étant flatté de nous détruire,
Finira dans un bâillement...
Et nous serons là pour en rire.

VICTOR DE LAPRADE.

POURQUOI PAS ?

PROVERBE

PERSONNAGES.

M^{me} DE BOISRENAULT. M. DE VALBRUN.
BLANCHE sa fille. ALBERT son fils.

La scène se passe sur la terrasse du château de Boisrenault, derniers jours de septembre.

SCÈNE PREMIÈRE.

M^{me} DE BOISRENAULT seule, assise sur un banc et lisant. Elle referme le livre et le dépose sur le banc.

On ne sait vraiment que donner à lire aux jeunes filles. Ces romans modernes sont odieux. Toujours des thèses paradoxales, de la morale à rebours et du mélodrame. Blanche n'est plus une enfant; je ne puis pourtant pas lui mettre sous les yeux de telles théories ni des situations aussi risquées. Dans quel monde interlope, dans quelle bohème vivent donc ces auteurs ? Il ne s'en trouvera pas un pour comprendre une jeune fille sérieuse et naïve à la fois, austère et enjouée, loyale, intelligente, dévouée... comme Blanche ?... Elle a pourtant aussi son paradoxe. Elle refuse absolument de se marier. Elle est belle, riche, recherchée. Je me lasse de lui proposer les meilleurs partis. Mon égoïsme maternel n'aurait pas à

s'en plaindre; elle est pour moi d'une société si précieuse et si douce! Toutes nos impressions sont partagées, nous faisons de la musique ensemble, nous sommes deux amies bien tendres, et je ne serais pas pressée d'avoir un gendre. Mais voici qu'elle approche de vingt-cinq ans. L'automne, qui commence à jaunir ces arbres, est pour moi-même un avertissement. Si c'était un sacrifice de piété filiale! Je serais coupable de l'accepter.

Il me semble qu'une voiture vient de s'arrêter à la grille. On sonne. Que peut être cette visite ?

SCÈNE DEUXIÈME.

M^{me} DE BOISRENAULT, M. DE VALBRUN.

M. DE VALBRUN. — Daignez m'excuser, Madame, si j'ai tant tardé à rendre mes hommages à mon aimable voisine.

M^{me} DE BOISRENAULT. — En effet, une première visite à la fin de septembre, après plusieurs années d'oubli, ne témoigne pas d'un empressement excessif. Poursuivez-vous un sanglier jusque dans mon parc? Épargnez les massifs, je vous prie.

M. DE VALBRUN. En voiture et avec cette toilette? Non, Madame, je viens trop tard sans doute, mais exprès pour vous.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Est-ce bien certain? Asseyez-vous là, donnez-moi la main, et sans rancune. Je ne sais rien de plus maladroit, en amitié comme en amour, que les reproches. Je me souviens d'un autre vieil ami, qui m'avait trop négligée, comme vous, Monsieur, et que je reçus mal. J'étais ce jour-là d'une humeur de dogue. « Il paraît que j'arrive encore trop tôt », se borna-t-il à me dire; et il me tourna le dos. J'eus l'humiliation d'être obligée de courir après lui. Il n'avait pas tort, et j'ai retenu la leçon.

M. DE VALBRUN. — Veuillez croire qu'avec moi vous n'auriez pas à redouter cette irrévérence.

M^{me} DE BOISRENAULT. — J'en conclus qu'un secret dessein vous amène. On ne renonce pas sans cause à une telle sauvagerie. Avez-vous du foin à m'acheter? Je le tiens très-cher.

M. DE VALBRUN. — Sur mon honneur, Madame... Pardon, je

crains de me parjurer, car il n'est pas possible que j'aie une arrière-pensée.

M^{me} DE BOISRENAULT. — L'exprimerez-vous, ou faudra-t-il la deviner ?

M. DE VALBRUN. — Je n'avais pas à cet égard de parti arrêté.

M^{me} DE BOISRENAULT. — C'est donc bien grave? Mais, à propos, monsieur mon voisin, mon beau danseur du temps jadis, depuis combien d'années au juste ne nous sommes-nous pas vus? C'est presque une étude archéologique à faire. Convenez que vous m'avez trouvée fort vieillie.

M. DE VALBRUN. — Au fait, c'est un calcul assez effrayant. Vous avez passé deux ou trois ans sans venir en Bourgogne... L'été dernier j'étais aux eaux... Je n'ose pas supputer cette chronologie. Et puis, Madame, quel est le bénédictin qui, devant vous, pourrait se ressouvenir de l'art de vérifier les dates ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Pas trop mal. C'est cela que vous aviez à me dire ?

M. DE VALBRUN. — Peut-être.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Mon beau voisin, avez-vous jamais fait des vers ?

M. DE VALBRUN. — J'en ai commis dans ma jeunesse, et quelques-uns à votre adresse, si j'ai meilleure mémoire que vous.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Faisiez-vous votre premier vers le premier, ou le second ?

M. DE VALBRUN. — Je ne comprends pas.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Je vais m'expliquer. Je divise les poètes en deux classes: ceux qui font leur premier vers le premier, d'élan, d'inspiration, — ce sont les vrais poètes, — et ceux qui le rajustent tant bien que mal comme un bout rimé au second vers, où est leur pensée, s'ils en ont une. Ce sont les versificateurs.

M. DE VALBRUN. — Je comprends de moins en moins où vous voulez en venir.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Attendez. Je divise de même les négociateurs en deux classes. Ceux qui commencent par ce qu'ils ont à

dire, et ceux qui finissent par là. Je préfère les premiers ; les autres m'impatientent. Comprenez-vous ?

M. DE VALBRUN (*souriant*). Je le crains. Vous êtes un peu nerveuse, Madame. (*Se rapprochant, et à voix plus basse.*) Comment se porte Mademoiselle Blanche ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Allons donc ! Vous y êtes.

M. DE VALBRUN. — Mais je n'ai rien dit.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Ne m'avez-vous pas demandé des nouvelles de Blanche ?

M. DE VALBRUN. — Simple politesse.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Tant pis. Elle se porte bien.

M. DE VALBRUN. — Vous êtes donc bien pressée de vous débarasser de cette douce enfant ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Oui, extrêmement pressée... depuis cinq minutes.

M. DE VALBRUN. — Qu'est-il arrivé ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Rien. C'est une pensée qui m'a envahie tout à coup, comme je voyais se détacher les premières feuilles. J'ai entendu sonner à la grille, j'ai cru à un message de la Providence.

M. DE VALBRUN. — Si l'expression n'était un peu grossière, je dirais que Mademoiselle Blanche ne doit pas être de difficile défaite.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Vous vous trompez. Elle est intraitable sur ce chapitre, et ne veut pas se marier.

M. DE VALBRUN. — Quelque peine de cœur, peut-être ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — J'espère que non, pauvre enfant ! Mais c'est la dernière chose qu'elle me dirait. Je n'ai pas la sottise de tant de mères qui s'imaginent qu'elles seraient les confidentes de ces mystères. Elles oublient qu'elles ont été jeunes filles. Blanche est gaie, ce qui me rassure.

M. DE VALBRUN. — Quelle autre raison ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Je ne sais. J'ai peur que ce ne soit une pensée de dévouement pour moi, et j'en suis tout affligée. Je resterais si seule au monde !

M. DE VALBRUN. — Mariez-la auprès de vous, sans la quitter. Une fille unique, c'est dans l'ordre.

M^{me} DE BOISRENAULT. — C'est le désordre au contraire, et la pire des illusions. Voulez-vous qu'un gendre ait à me détester ou à me porter sur les épaules pendant trente ans, si j'ai la vie dure, avant d'être maître chez lui ? Voulez-vous qu'il soit jaloux de moi ou que je sois jalouse de lui ? Je serais importune et pesante à ma fille elle-même. Cette perspective est horrible.

M. DE VALBRUN. — Tâchez de rajeunir d'un quart de siècle ma tête grisonnante, et j'affronte bravement tous les risques.

M^{me} DE BOISRENAULT. — En effet, voici une solution pratique. A mon tour : quelles nouvelles de votre intrépide voyageur ? Est-il au Japon ou au Thibet ?

M. DE VALBRUN. — Il est de retour.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Dites-le donc vite. Eh bien ! pourquoi pas ?

M. DE VALBRUN. — Madame, j'y songeais, mais convenez que vous ne m'avez pas laissé le temps de parler. Je vous proteste que ce serait le plus cher de mes vœux. Je vous avoue que je venais ici avec des plans de stratégie, pour étudier le terrain, plus discrètement à la vérité que vous ne me forcez de le faire.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Étudiez le terrain tant qu'il vous plaira, ce n'est pas moi qui vous gênerai ; seulement, je vous conseillerai plutôt une brusque attaque de la forteresse. Tenez, j'aperçois ma fille qui rentre de sa promenade. Dressez vos batteries.

M. DE VALBRUN. — Impossible, Madame, à mon grand regret. Je n'ai aucune mission. Je ne saurais m'exposer à un désaveu. Albert s'obstine aussi à être rebelle à toute pensée de mariage. Il prétend n'avoir pas d'autre passion que celle de la science, qui l'entraîne dans ces longs et périlleux voyages. Il vient présenter de nouveaux mémoires à l'Académie, et me menace déjà de repartir. Son ambition est d'être membre de l'Institut. Entre nous, il est certain d'y arriver bientôt, et j'en serai fier ; mais combien je serais plus heureux que les beaux yeux de Mademoiselle Blanche le retiennent auprès de nous !

M^{me} DE BOISRENAULT. — Je sais, mon cher voisin, tout ce que vaut Albert. Il y a longtemps que je l'observe de loin, que je le désire peut-être pour gendre, et voilà pourquoi je serais si encoura-

geante. Quel noble emploi de sa jeunesse et de sa fortune ! Quel contraste avec ses contemporains ! Il a bien fait de fuir les clubs, les coulisses et le bois de Boulogne. Mais il pourrait désormais continuer ses travaux en France. Sur votre honneur, n'avez-vous ici aucune mission ?

M. DE VALBRUN. — Je vous le jure, Madame. Ce matin même, Albert repoussait péremptoirement mes conseils et se disait résolu à ne jamais se marier.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Alors, que venez-vous faire ici ?

M. DE VALBRUN. — Je vous l'ai dit, étudier le terrain.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Une idée bizarre ! Ne serait-il point piquant de demander une jeune fille qui ne veut pas se marier, pour un jeune homme qui a pris la même résolution ? De présenter cela comme une preuve de conformité d'humeur et de sympathie ? Vous aviez de l'esprit autrefois, mon cher voisin ; tirez-vous de là. Blanche, rapproche-toi donc ; ce n'est pas mon homme d'affaires, c'est notre mauvais voisin, M. de Valbrun, qui s'appriivoise et veut t'appriivoiser.

SCÈNE TROISIÈME.

LES PRÉCÉDENTS, BLANCHE.

M. de Valbrun salue respectueusement, puis regarde M^{me} de Boisrenault.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Allons, Monsieur, un peu de courage. Ma fille vous fait-elle peur ?

M. DE VALBRUN. — Votre mère, Mademoiselle, a le plus étrange caprice. Pour se venger sans doute de ma longue sauvagerie, elle m'inflige une punition, comme si nous avions joué aux gages. J'obéis en courtois chevalier. Elle exige que sans plus de préambule... (*vivement*) je vous demande en mariage.

BLANCHE. — Pour vous, Monsieur ?

M. DE VALBRUN. (*se redressant*). — Pourquoi pas ?

BLANCHE. — Il est assez difficile de faire à cette question une réponse obligeante. J'essaierai cependant. Croyez, Monsieur,

que je suis on ne peut plus flattée de l'honneur que vous voulez bien...

M. DE VALBRUN. — Bon. C'est ce que dans ma province on appelle malicieusement un *trop d'honneur*. Le prétendant s'en retourne poliment éconduit, avec ce compliment dans sa poche.

BLANCHE. — Vous avez interrompu ma période, Monsieur, ce qui m'a permis de reprendre un peu mes sens troublés. Croyez donc que je suis on ne peut plus flattée, *et cætera* ; mais...

M. DE VALBRUN. — Voici le *mais*.

BLANCHE. — J'ai le très-mauvais goût d'être décidée à coiffer sainte Catherine, et il faut que cette résolution soit bien inébranlable pour qu'un homme de votre mérite, Monsieur, ne puisse pas la changer.

M. DE VALBRUN. — Bien trouvé, Mademoiselle. Puisque ce refus, je m'en tiens assuré sur votre parole, n'a rien qui soit désobligeant pour moi, est-il indiscret de vous demander les motifs d'une aussi funeste résolution ?

BLANCHE. — Je vous permets de les demander, à condition que vous me permettiez de ne pas les dire.

M. DE VALBRUN. — Vous en avez donc que vous cachez ?

BLANCHE. — Prenez garde de devenir indiscret.

M. DE VALBRUN. — Et maintenant, si, renonçant à toute prétention personnelle, j'avais l'héroïsme de me transformer en messenger, serais-je certain de vous trouver aussi impitoyable ?

BLANCHE. — Veuillez remarquer, Monsieur, qu'en commençant par vous présenter vous-même, vous m'avez rendu impossible de vous faire, sans impertinence, une autre réponse.

M. DE VALBRUN. — Je suis encore battu, et presque content de vous entendre ; mais Madame votre mère n'est pas généreuse de m'abandonner ainsi après m'avoir engagé, et de ne point me venir en aide. Nous ne serions pas trop de deux. Hélas ! Mademoiselle, je ne connais qu'un seul homme qui ne me parût pas indigne de vous, et précisément, voyez la singulière coïncidence, il professe comme vous le plus farouche éloignement pour le mariage.

BLANCHE. — C'est là le prince charmant dont vous seriez l'ambassadeur ? Convenez que l'ambassade est galante ; si j'acceptais, vous refuseriez. Avec moi vous ne risquez rien, mais vous seriez fort déconcerté si je faisais seulement mine de vous écouter.

M. DE VALBRUN. — Qui sait ? Restons dans les hypothèses, Mademoiselle ; je ne courrai plus le danger de vous manquer de respect. Que penseriez-vous d'un jeune homme... imaginaire, c'est bien entendu, assez doué pour que je l'eusse jugé digne de vous, qui s'entêterait à vieillir garçon ?

BLANCHE. — Supprimons les compliments, je vous prie. Je vais supposer votre jeune homme doué de toutes les perfections ; c'est ce que vous voulez dire, n'est-il pas vrai ? Et c'est plus simple. Eh bien, je penserais qu'il aurait tort de se refuser à rendre une femme heureuse. N'a pas cette joie qui veut, et il me semble que ce doit être la plus grande joie d'un homme de cœur. Vous souvenez-vous, ma mère, de cette marquise de notre faubourg, qui racontait à la fin de l'hiver dernier qu'il y avait eu dans la saison plus de mariages d'hommes que de femmes ? On s'est beaucoup amusé de sa naïveté. Je voudrais sincèrement qu'elle eût raison. J'approuve tous les hommes qui se marient ; pas toutes les femmes.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Ma chère enfant, comprends que les hommes peuvent renverser ta proposition et se plaindre aussi que tu ne veuilles pas faire le bonheur de l'un d'eux.

BLANCHE (*sérieuse*). — Oh ! ma mère ! Est-ce que, dans le sens profond où je l'entendrais, nous faisons jamais le bonheur d'un homme ? Si cet espoir était permis, si ce n'était pas une chimère, peut-être... (*Redevenant enjouée*.) Mais je préfère continuer le badinage. Voyons, Monsieur, je m'intéresse à votre paladin fantastique, au nom de qui vous me déclarez gracieusement que, si je faisais un pas vers lui, il reculerait de deux. Quel âge lui donnerez-vous ?

M. DE VALBRUN. — Vingt-huit à trente ans.

BLANCHE. — Est-il beau ? Je vous préviens que je n'y tiens pas.

M. DE VALBRUN. — Alors, passons.

BLANCHE. — Mais encore ?

M. DE VALBRUN. — Je vous ai dit qu'il serait digne de vous.

BLANCHE. — Quelle réputation ?

M. DE VALBRUN. — Comme Bayard, sans peur et sans reproche.

BLANCHE. — Oh ! quelque héros du bois de Boulogne ?

M. DE VALBRUN. — Jamais.

BLANCHE. — Quelque chevalier du baccarat ?

M. DE VALBRUN. — Jamais.

BLANCHE. — De l'esprit ?

M. DE VALBRUN. — Comme vous.

BLANCHE (*saluant*). — L'ambassadeur est trop galant. Il me reste à m'informer sentimentalement s'il est riche ?

M. DE VALBRUN. — Comme... Disons, si vous voulez, comme moi.

BLANCHE. — Et ses motifs ? Vous concevez que j'aurais besoin de connaître ses motifs.

M. DE VALBRUN. — Mademoiselle, je crains que, comme vous, il ne prenne la permission de les cacher ; mais il vous les dirait peut-être, et, si vous en étiez bien curieuse, je pourrais vous procurer une occasion de les lui demander.

BLANCHE. — Pourquoi pas ?

M. DE VALBRUN. — Vous m'autoriseriez donc à vous le présenter ?

BLANCHE. — A ses risques et périls.

M. DE VALBRUN (*se levant*). Je cours le chercher.

BLANCHE. — Il existe donc ?

M. DE VALBRUN. — Je l'ai laissé dans ma voiture.

BLANCHE. — Mais c'est un guet-apens, Monsieur !

M. DE VALBRUN (*s'éloignant en riant*). — Il est trop tard, Mademoiselle, j'ai votre permission.

SCÈNE QUATRIÈME.

M^{me} DE BOISRENAULT, BLANCHE.

BLANCHE (*très-émue*). — Ma mère, ceci tourne à l'inconséquence. Vous riez ? Vous étiez donc du complot ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Beaucoup moins que tu ne penses. J'ignorais absolument que ce jeune homme fût là.

BLANCHE. — De grâce, qui est-il ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — On ne me l'a pas dit plus qu'à toi.

BLANCHE. — Ma mère, vous savez quelque chose !

M^{me} DE BOISRENAULT. — A moins que ce ne soit le fils de notre voisin, Albert de Valbrun.

BLANCHE. — Ce n'est pas possible, ma mère : il est au fond de l'Asie depuis près de cinq ans.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Il serait revenu, voilà tout. On voyage si vite aujourd'hui ! Mais tu es bien émue. Tu as donc connu Albert de Valbrun ?

BLANCHE. — Hélas ! beaucoup trop.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Tu ne m'as jamais parlé de lui.

BLANCHE. — Pardonnez-moi, ma mère, c'était mon secret.

SCÈNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE VALBRUN, ALBERT.

M^{me} DE BOISRENAULT (allant gracieusement au-devant d'Albert, qui fait un salut profond).

Vous avez donc cru notre hutte bien inhospitalière, Monsieur ? Je ne vous excuserais d'être resté à ma porte que si vous n'aviez pas pu descendre de votre éléphant. Rassurez-vous, nous ne sommes pas des anthropophages.

ALBERT. — J'avais l'appréhension, je l'avoue, Madame, de ne pas trouver ici un accueil aussi... bienveillant. D'ailleurs, je passe si peu de jours en Bourgogne, si peu de mois probablement en France, que je ne comptais faire aucune visite. Mon père m'a entraîné dans une promenade en voiture sans me dire où il allait. Arrivé à votre seuil... je n'avais pas osé le franchir.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Pour un voyageur déjà célèbre, je vous aurais supposé plus intrépide.

ALBERT. — Je ne puis pas l'être, Madame, en présence de Mademoiselle Blanche.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Permettez-moi de vous demander ce que vous faisiez là dans ce carrosse. Dormiez-vous, ou comptiez-vous les barreaux de la grille ? Ou rêviez-vous aux princesses cuivrées de l'Orient ? Vous leur trouvez plus de charmes qu'aux Françaises, puisque vous parlez déjà de les rejoindre. Êtes-vous aussi timide auprès d'elles ?

ALBERT. — Épargnez-moi, Madame. Je rêvais en effet... à une jeune fille que j'avais vue enfant... que j'avais ensuite rencontrée resplendissante... non pas dans les régions où le soleil se lève... dont l'image ne m'avait pas quitté pendant cinq ans d'absence... et que pourtant je voulais me promettre encore de ne plus revoir.

M. DE VALBRUN (*se croisant les bras devant Albert*). — Ah ! ça, mon garçon, regarde-moi en face ; moi, du moins, je ne suis pas bien terrible. Quel sot rôle me fais-tu jouer ici ?

ALBERT. — Mon père, vous m'y avez amené malgré moi, et par surprise.

M. DE VALBRUN. — Tu connaissais donc Mademoiselle Blanche ?

ALBERT. — Hélas ! beaucoup trop !

M. DE VALBRUN. — Tu ne m'as jamais parlé d'elle.

ALBERT. — Pardonnez-moi, mon père, c'était mon secret.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Exactement comme Blanche.

M. DE VALBRUN. — Par ma foi ! c'est le moment de s'expliquer.

ALBERT. — Je vous en supplie, mon père, pas devant témoins.

(*Silence. Jeu muet de Blanche et d'Albert, qui lèvent peu à peu les yeux l'un vers l'autre.*)

M^{me} DE BOISRENAULT. — Mes chers enfants, je me trompe fort, ou il vous en faudra bientôt, des témoins ; mais ce n'est pas le jour. Nous vous gênons. Expliquez-vous seule à seul ; faites un tour de parc ; allez vous promener, vous dis-je. Ne vous attardez pas trop. Quand vous entendrez la cloche du dîner, vous aurez encore un quart d'heure... pour vous expliquer. Car nous dinons ensemble, mon cher voisin, je vais commander de dételéer votre voiture. (*Blanche et Albert se sont rapprochés, mais restent ensuite immobiles.*)

Allons, Blanche, un petit effort, et prends le bras d'Albert. On s'explique plus clairement ainsi.

BLANCHE (*saisissant vivement le bras d'Albert*). — Pourquoi pas ?
(*Ils s'éloignent et disparaissent dans une allée.*)

SCÈNE SIXIÈME.

M^{me} DE BOISRENAULT, M. DE VALBRUN.

(*Ils s'assoient, après avoir regardé s'éloigner les jeunes gens.*)

M. DE VALBRUN. — Ma belle voisine, les pères sont bien myopes !

M^{me} DE BOISRENAULT. — Et les mères bien aveugles, mon beau voisin ! Quand je vous disais qu'on nous cache tout !

M. DE VALBRUN. — Vous n'en saviez pas plus long que moi ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Encore moins. Mais n'avais-je pas raison de prétendre que leur obstination à tous les deux était conformité d'humeur ?

M. DE VALBRUN. — Vous ne croyiez pas si bien deviner. Nous avons fait de la prose, ou plutôt de la belle et bonne poésie, sans le savoir. Quel peut être ce double secret ? Je cherche... Il y a cinq ans... oui, Albert a été mélancolique... en revenant des bains de mer... Mademoiselle Blanche serait-elle allée à Deauville ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — En effet, je l'avais confiée à ma sœur... Je ne l'ai quittée que cette seule fois en ma vie... Ce doit être là... — Mais à quoi bon chercher ? Ils nous raconteront cela au dessert, en riant, après un verre de champagne. Quelque enfantillage, une contredanse embrouillée, un mot mal compris, la moindre des bagatelles. Les jeunes gens n'ont pas le sens commun. Et Albert se sera expatrié cinq ans pour cette bagatelle, et lui devra l'honneur de sa vie ! Et le bonheur de nos enfants aura tenu à mon inspiration baroque de tout à l'heure. Et je devais passer la journée à la ville ; les ordres étaient donnés ; j'ai eu pitié d'un cocher enrhumé, je suis restée au logis. Vous ne m'auriez pas trouvée, Albert reparait, tout était perdu. Mystère de nos destinées !

M. DE VALBRUN. — Nous avons à causer maintenant de choses sérieuses. Ces enfants seront mariés dans un mois, c'est évident. J'adopte vos principes, j'abandonne à mon fils la terre de Valbrun ; il

faut qu'il soit maître chez lui. Et nous, ma belle voisine, qu'allons-nous devenir ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Si je m'ennuie trop à Boisrenault, j'aurai la ressource du couvent.

M. DE VALBRUN. — Et la vocation ?

M^{me} DE BOISRENAULT. — Je ne l'entends pas tout à fait ainsi.

M. DE VALBRUN. — Et moi, irai-je à la Trappe ?

M^{me} DE BOISRENAULT. Vous irez à votre cercle.

M. DE VALBRUN. — Ce n'est pas beaucoup plus gai. (*Une pause.*)
Ma belle voisine, le château de Boisrenault est grand ; il va être bien vide sans Blanche ; vous auriez peur des hiboux. Ne pourriez-vous pas y trouver une toute petite chambre pour moi ? Nous aurions l'œil sur nos enfants ; nous les verrions souvent, ici ou là, point gênés, point gênants ; ils nous verraient eux-mêmes avec plaisir ; ce serait charmant. L'automne de la vie a encore plus d'un beau jour.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Y songez-vous, mon cher voisin ? Et les convenances ?

M. DE VALBRUN. — Vous me flattez, ma belle voisine. Il y aurait un moyen facile de les concilier avec ce projet qui m'enchanté, et de me le rendre plus enchanteur.

M^{me} DE BOISRENAULT. — C'est cela que vous aviez à me dire ?

M. DE VALBRUN. — Je suis maintenant tenté de le croire.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Tenté seulement ? Ce n'est donc pas votre premier vers ?

M. DE VALBRUN. — Non, Madame, c'est le second... Mais la rime est belle... et c'est celui que vous m'avez inspiré.

M^{me} DE BOISRENAULT. — Et s'il vous plaît, monsieur le beau rimeur, quel est votre moyen... facile ?

M. DE VALBRUN. — Madame... daignez me tendre la main.

M^{me} DE BOISRENAULT (*après un moment d'hésitation*). — Pourquoi pas ?

(*Elle tend sa main, que baise M. de Valbrun.*)

ALFRED DE COURCY.

ARMAND DU CAMBOUT

PREMIER DUC DE COISLIN

(1635-1702)

V. — Les États de Bretagne à Saint-Brieuc en 1659.

En 1659, pour se remettre de ses fatigues de cinq campagnes successives, le marquis de Coislin vint à Saint-Brieuc présider la noblesse aux États de Bretagne, et l'un de ses discours (tout porte à croire que ce fut celui qu'il prononça contre les duels) a mérité les éloges de Chapelain. Le célèbre critique dit en effet dans son *Mémoire sur les gens de lettres*, composé trois ans plus tard pour le ministre Colbert : « Le marquis de Coislin parle fort bien et fort juste. Mais on n'a rien entendu de lui, en matière d'éloquence, qu'une harangue courte et bonne, qu'il fit aux États de Bretagne, quand son tour vint d'y présider. Du reste, il se pique plus de guerre que d'écriture... »

Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'organisation et les attributions des États de Bretagne : ceux qui veulent s'éclairer complètement à ce sujet peuvent consulter la savante *Histoire des États* par M. de Carné, la notice claire et succincte placée par M. Lamarre dans la préface de son *Inventaire des archives du*

* Voir la livraison de mars, pp. 215-229.

département des Côtes-du-Nord, et plusieurs autres publications spéciales. Nous croyons cependant qu'il ne sera pas inutile de donner quelques détails inédits sur la session de 1659 et sur le cérémonial des États : nous choisirons dans les procès-verbaux manuscrits de la session ce que nous trouverons de plus curieux et ce qui intéresse plus spécialement le marquis de Coislin, président de la noblesse ¹.

¹ Les procès-verbaux conservés aux archives du département des Côtes-du-Nord nous offrent d'abord le spectacle complet d'une séance d'ouverture :

• Assize des États généraux et ordinaires du pais et duché de Bretagne, faite par autorité du Roy en sa ville de Saint-Brieuc suivant les lettres patentes de Sa Majesté, du vingtiesme jour de may au présent mil six cent cinquante-neuf, en l'une des salles du palais épiscopal dudit Saint-Brieuc, le vingtiesme jour de juin en suivant au dict an 1659, par continuation de l'assignation du quinziesme dudict mois de juin où se sont trouvez des trois ordres les cy-après nommés :

• Sçavoir, de l'Église : Révérend Père en Dieu, Messire Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc (président). — Abbez : Messire de Cornulier, abbé de Blanche-Couronne, etc. — Châpitres, etc.

• De la noblesse : Monseigneur le marquis de Coislin, baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard (président); et Messieurs : le comte de Quintin, etc... (Suivent cent sept noms, parmi lesquels, au milieu des plus illustres de la Bretagne, nous remarquons trois membres de la famille du Cambout, les deux premiers de la branche cadette, et le dernier, le chevalier de Coislin, jeune frère du marquis président.)

• Députez des communautez : Messire Eustache de Lys, conseiller du Roy, président au présidial de Rennes et président de l'ordre du Tiers. — Rennes : nobles gens, etc...

• Et à un bureau plus bas, sont les officiers des États, sçavoir : Jean Foucher, escuyer, sieur de Querhillac, procureur général, syndiq, etc...

• Et, environ les onze heures, sont entrez à la dicte assemblée, sçavoir : Mondict seigneur le mareschal de la Meilleraye, qui a pris place en une chaire eslevée sur une plate-forme de trois marches couvertes d'un tapis de velours mi party violet et blanc, semé de fleurs de lys et d'hermines, doublez en daiz de mesme, ayant l'aspeq vers le bas de la salle. Et au costé senestre de mondict seigneur le maréchal, joignant la plate-forme, estoit assis en une chaire M. le marquis de Coëtlogon, conseiller du roy en son conseil d'Etat, gouverneur de la ville de Rennes, et son lieutenant au gouvernement des éveschés dudict Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes, ayant l'aspeq vers Messieurs de l'Église et du Tiers. Et au costé droict de mondict seigneur de la Meilleraye, estoit le président de Bréquigny mis dans une chaize hors le daiz, ayant l'aspeq vers messieurs de la noblesse.

• De l'ordonnance desquels a été fait la lecture de la commission générale pour la convoqation de la présente assemblée, et celles de Monseigneur le marquis de La Meilleraye, de M. le marquis de Coëtlogon, de M. le procureur général du Parlement et celle de M. le procureur de la Chambre des comptes de ce pays, etc., etc.

(Archives de Saint-Brieuc.)

Nous voyons, par exemple, dans la séance d'ouverture, qu'après la lecture des commissions,

« Mondict seigneur le mareschal de La Meilleraye a pris la parole, et par plusieurs raisons qu'il a alléguées a convié l'assemblée de secourir Sa Magesté dans l'urgente nécessité de ses affaires, y estant mesme obligez en considération de l'affection qu'il témoigne à son royaume, préférant la paix, qui est le bien et le salut de son peuple, aux victoires qui lui sont assurées, ayant réduit ses ennemis à ne pouvoir résister à l'effort de ses armes.

» Ensuite, M. le président de Bréquigny a recommandé l'union dans la province, qui est la fermeté et sûreté de l'Etat, et prié messieurs des Estats de donner contentement au roy sur les demandes qui leur seront faites de la part de Sa Magesté.

» Après quoi monsieur le procureur général syndycq a remontré à mesdicts sieurs les commissaires l'affection de la province pour le service du roy, son impuissance de satisfaire à ce que Sa Magesté désiroit, à cause des grandes dettes dont elle est obérée, et plusieurs autres raisons qu'il a alléguées. Ensuite de ce, mesdicts seigneurs les commissaires se sont retirés... »

On ne savait pas encore quelle serait la somme demandée par Sa Majesté. Le lundi 23 juin, le conseiller d'État Boucherat, commissaire royal, vint en séance présenter ses pouvoirs, prononcer un discours contre les duels, en réclamant l'exécution des édits sévères des États, puis faire « demande à la province, de la part du roy, de la somme de trois millions deux cents mille livres » de don gratuit.

Cette demande stupéfia l'assemblée; le don gratuit ne s'était pas encore élevé au delà de 1,500,000 livres, et si en 1657 on avait accordé deux millions, le quart de cette somme avait été la rançon de quatre conseillers au parlement de Rennes, arrêtés par le maréchal malgré la réclamation des États; la demande royale dépassait de beaucoup toutes les prévisions, et le procès-verbal constate qu'immédiatement après la harangue de Boucherat, « M. le procureur syndycq a remontré l'impuissance de la province, entièrement épuisée par les grandes sommes qu'elle a ci-devant accordées au roy, et la difficulté du traficq de cette province; après lequel discours, se sont mesdicts sieurs commissaires retirés »¹.

¹ Procès-verbaux des États. — Archives de Saint-Brieuc, séance du 23 juin.

C'est un spectacle fort intéressant et fort curieux, de suivre dans les *Procès-verbaux* des États les détails de toutes les péripéties de la lutte engagée entre les commissaires et l'assemblée pour arriver à une transaction au sujet de la somme à accorder. Les États défendent pied à pied les intérêts de leurs commettants, et l'on pourrait à peine croire le récit d'une pareille insistance, si deux fois par jour les résultats n'en étaient fidèlement consignés. C'est là évidemment l'affaire capitale de la session. Toutes les autres questions soumises aux délibérations passent rapidement, presque sans discussion, et l'on adopte toujours les conclusions de messieurs les gens des États. Un jour, M. l'alloué de Nantes « remontre les obligations que l'on doit à M. le marquis de Coaslin, touchant l'expédition des lettres pour la levée des fouages, » et messieurs des États remercient unanimement le marquis, en le priant « de continuer ses soins envers le chancelier pour la conservation des droicts de la province... » Une autre fois, on juge un conflit de préséance entre les La Trémouille et les Rohan, ou bien on entend les requêtes des habitants de Rennes pour rendre leur rivière navigable, et les réclamations de ceux de Dol contre la démolition du parc de Cancale; on accorde le consentement général pour la levée des deniers d'octroi; on examine les comptes de l'Ordinaire, et les conventions au contrat royal depuis la dernière session; on vote la réparation des fontaines de Tréguier, ou l'achat « d'un crucifix pour mettre au haut de la salle, sous le dais et sur le dossier; » on confirme les droits de ceux qui abattent les papegaux, à débiter et à faire débiter le nombre de tonneaux qu'ils auront gagnés¹, etc., etc. Mais toutes ces préoccupations ne sont que secondaires: le grand souci est la somme définitive du don gratuit. Qu'on en juge par quelques chiffres saisissants:

Le 30 juin, on décide qu'on enverra au maréchal de La Meilleraye une députation pour offrir au roy un million de livres à condition d'obtenir « la révoquation tant de l'arrêt concernant les

¹ Procès-verbaux, *passim*.

feux de foyages, que de celui qui attribue de nouveaux droicts à messieurs du Parlement et Chambre des comptes, et de la taxe imposée sur les étrangers dans la province ». Les commissaires font la sourde oreille. Le 1^{er} juillet, nouvelle députation dans les mêmes termes. Le 5, on offre 1 200 000 livres, toujours à la charge de révocation des Édits; le 3, à huit heures du matin, même offre sans succès! à deux heures de relevée on vote d'offrir 1 400 000 livres, et le 4, la députation consternée vient dire à l'assemblée que le maréchal consent seulement à relâcher 600 000 livres sur les 3 200 000 d'abord demandés. On était encore fort loin du compte. Le 5, la députation est chargée de nouveau d'offrir 1 400 000 livres; mais les commissaires ne cèdent pas. Le 7, on en offre 1 500 000; même attitude de bronze. Le 8, à 3 heures de relevée, après une nouvelle députation infructueuse de la matinée on offre 1 600 000 livres. Le 9, à huit heures, 1 700 000; le 9, à 10 heures, 1 800 000 et toujours à condition de révocation des édits.

Désespérée, la compagnie envoya, le 11 juillet, les présidents des trois ordres avec les députés pour maintenir son offre de 1 800 000 livres. Alors le maréchal se décida à frapper un grand coup! L'intimidation avait réussi aux états de Nantes en 1657; le 12 juillet il vint lui-même en séance pour parler en maître :

« Monseigneur le mareschal et Messieurs les commissaires du roy sont entrés en l'assemblée environ les dix heures du matin, qui ont pris leurs places ordinaires. Ensuite de quoy, mon dict seigneur le mareschal a remontré avoir receu nouvelles ordres du roy, et qu'elles étoient telles qu'il falloit accorder à Sa Majesté 2 400 000 livres et 200 000 livres d'avance. Toutes fois, pour faciliter l'affaire, que si on souhaitoit donner par avance 300 000 livres et 2 000 000 au roy, qu'on avoit qu'à y délibérer, et qu'à faute, dans lundy prochain pour tout délai, d'accorder les 2 300 000 livres, qu'il déclaroit à l'assemblée que mardy en suivant il feroit convoquer la tenue des dits États en sa ville de Nantes. Ce fait, mon dict seigneur le mareschal et messieurs les commissaires du roy se sont retirez. »

L'argument paraissait sans réplique; cependant les États ne voulurent pas céder du premier coup; on délibéra séance tenante, et la députation alla de suite offrir 2 millions payables par avance; elle revint sans succès, et l'on vota, sans désempa-

rer, de proposer, en considération de la paix et du mariage du roy, 2 300 000 livres payables sans avances, ce qui fut accepté.

Ainsi se termina cette lutte mémorable, et le 15 juillet, les commissaires vinrent en séance ratifier le contrat. Puis, en signe de réconciliation entre les États et le ministère, on pria la reine-mère d'accepter cent mille livres comme gouverneur de la province, et cinquante mille comme bienfaitrice et protectrice¹. Les États n'avaient pas toujours été aussi soumis; mais le prestige de l'autorité royale, remarque M. de Carné, était déjà si grand, que leur indépendance s'en trouvait visiblement entravée². Ils gagnèrent cependant près d'un million, à la faveur de leur énergique résistance.

Cette séance du 15 juillet 1659 fut très-remarquée, à cause de l'unanime protestation rédigée contre les duels; lorsque le conseiller d'État Boucherat eut terminé sa harangue au sujet de l'ancienne ordonnance de Vitré, Armand du Cambout prononça un petit discours qui entraîna toute la noblesse et que le procès-verbal mentionne malheureusement sans l'avoir conservé. Boucherat, profitant de l'émotion favorable causée par cette allocution, fit aussitôt circuler et signer la pièce suivante :

« Nous soussignez, promettons solennellement à Dieu et à son Église, déclarons et protestons de refuser toutes sortes d'appels et de ne nous battre jamais en duel pour quelque chose que ce puisse être, mesme sous apparence de rencontre; que nous n'accepterons, ny ne porterons jamais aucune parole à cet effet, et que nous rendons toute sorte de témoignage de la détestation que nous avons du duel, comme d'une chose tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'État, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne, sans pourtant renoncer aux droits de repousser par toutes voies légitimes les injures qui nous seroient faites, autant que notre profession et offense nous y oblige, autant aussi toujours presse de notre part d'éclairer de bonne foi ceux qui croiroient avoir lieu de ressentiment contre nous et de n'en donner sujet à personne.

» Fait en la dite assemblée en la salle des États, le quinzième jour de juillet mil six cents cinquante neuf. Signé: Armand du Cambout, président de la noblesse et lieutenant pour le roy dans la province³. »

Tous les députés de la noblesse signèrent aussitôt d'enthousiasme la feuille qu'on leur présenta, et jurèrent d'observer reli-

¹ *Procès-verbaux*. Séance du 15 juillet.

² De Carné. *Les États de Bretagne*, I, 334.

³ *Procès-verbaux* des États de 1659. Séance du 15 juillet.

gieusement les ordonnances royales, à la grande satisfaction du clergé, qui concerta séance tenante sa manifestation personnelle.

Enfin, après avoir voté, le 18 juillet, le bail général des devoirs et la répartition de la ferme par évêché¹, on accepta, le 19, un cahier des plaintes et remontrances à adresser au roi; on nomma les députés qui porteraient les remontrances à la cour et l'on se sépara. Le marquis de Coislin fut compris pour 6 000 livres, dans la longue liste des gratifications accordées par les États à ceux qui avaient rendu de signalés services à l'assemblée; mais ce qui dut lui être sensible, ce fut la décision élogieuse et toute personnelle, par laquelle on le désigna séparément pour accompagner la députation en cour et lui prêter l'appui de son influence auprès du souverain. Voici ce document :

« Les gens des trois États du païs et duché de Bretagne, convoquez et assemblez par autorité du roy en la ville de Saint-Brieuc; se représentant les grandes et importantes affaires qu'ils ont, et autres, qui dans la conjoncture des temps peuvent, entre cy et la prochaine tenue des États, naistre à la cour; ils ont jugé qu'il leur seroit avantageux et nécessaire que messieurs leurs députez y fussent assistez et favorisez du crédit, autorité et zèle de quelque personne puissante, pour soustenir et appuyer leurs affaires. Ce qui leur a donné subject de jeter les yeux sur Monsieur le marquis de Coaslin, président en l'ordre de la noblesse, lequel ils reconnoissent posséder toutes ces qualitez, comme il l'a fait paroistre pendant le cours de la présente assemblée; et considérant qu'estant des plus intéressez en la conservation des droicts et libertz du païs, et petit-fils de Monseigneur le chancelier, il emploiera volontiers son crédit et pouvoir pour le bien et soulagement de la province; les dits sieurs des États l'ont prié d'avoir agréable que, par une députation extraordinaire, ils le nommassent comme ils font dès à présent, pour *premier et principal député*, pour l'ordre de la noblesse, pour aller en cour de leur part, et y employer son crédit et support auprès du roy, de Monseigneur le chancelier, et messieurs les autres ministres, pour obtenir toutes les expéditions les plus favorables et avantageuses qu'il sera possible; et pour ce subject, qu'il luy plaise demeurer en cour pendant tout le séjour qu'y feront messieurs leurs autres députez, lesquels conféreront ensemble sur tout ce qu'il y aura à faire au subject de leur députation. Espérant qu'il aura agréable de leur octroyer cette faveur, ce qu'il a promis faire, et de s'y employer avec tout le zèle et l'affection qu'il doit à son païs, et que messieurs des États doivent attendre de luy.

» Fait en la dite assemblée, le dix-neufviesme jour de juillet mil six

¹ Evêché de Rennes, 480 000 livres; évêchés de Saint-Malo et Dol, 427 000; de Léon et Tréguier, 790 000; de Vannes et Cornouaille, 972 000; de Nantes, 482 500; de Saint-Brieuc, 228 750. — Total: 3 380 250 livres.

cents cinquante-neuf, signé de La Barde, év. de Saint-Brieuc, Vincent du Parc Locmaria, Eustache de Lys¹.

Les frais « de voyages, de journées et de vaquation » pour cette députation extraordinaire furent taxés dans la session des États de 1661, à la somme de 24 000 livres; attendu, dit la délibération, la qualité de baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, que possède M. le marquis de Coislin².

VI. — Le voyage de la cour dans le Midi en 1659 et 1660.

Dès que l'assemblée des États fut terminée, Armand de Coislin se hâta de rejoindre, à Bordeaux, la cour qui passa dans cette ville une partie du mois d'août et tout le mois de septembre, pendant que les conférences avaient lieu entre le cardinal et don Luis de Haro à Saint Jean de Luz, pour la conclusion de la paix et les arrangements nécessaires au mariage du roi: mais comme la saison s'avancait et que la cérémonie ne pouvait plus avoir lieu qu'au printemps, Louis XIV entreprit de visiter toutes les provinces du Midi qu'il ne connaissait pas encore. Le cardinal espérait aussi que la présence du roi dans le Languedoc, « feroit que les États qui devoient se tenir à Toulouse, lui feroient un présent plus grand que s'il étoit absent. Dans cette pensée, après avoir demeuré six semaines à Bordeaux, leurs majestés en partirent le 6 d'octobre et mirent sur l'eau pour aller coucher à Cadillac, où le duc d'Épernon les reçut avec grande magnificence; puis par Bazas, Nérac, Lectoure, Monvoisin et l'isle Jourdain, ils arrivèrent le 14 à Toulouse, où ils ne voulurent point d'entrée, et se contentèrent de recevoir les respects des capitouls et de tous les corps, chacun en particulier³. »

Mais nous n'avons pas l'intention de décrire, jour par jour, ce brillant voyage; on en trouve le détail complet dans les *Mémoires* de Montglat et dans ceux de Mademoiselle: nous y renvoyons le lecteur; il y verra toute la cour traverser, au mois de

¹ *Procès-verbaux*. Séance du 19 juillet 1659.

² *Procès-verbaux* des États de 1661. Séance du 23 août.

³ *Mém.* de Montglat. Collection Michaud, XXIX, 343.

janvier, Carcassonne, Béziers, Montpellier, le Pont du Gard, Nîmes, Arles, et passer quinze jours à Aix, où Condé vint faire devant Louis XIV humble soumission de ses fautes; puis, elle visita, en février, la Sainte-Baume, Toulon, où l'on apprit la mort de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, la côte d'Hyères « toute couverte d'orangers », et Brignoles, d'où l'on revint à Aix; en mars, ce fut le tour de Marseille et d'Avignon; puis, en avril, on reprit le chemin de Bayonne, où l'on arriva le 1^{er} mai, après s'être arrêté de nouveau à Montpellier, à Narbonne, à Toulouse et à Mont-de-Marsan. Le mariage du roi n'eut lieu à Saint-Jean de Luz que le 7 juin.

Pendant tout ce temps de fêtes et de réjouissances universelles, le marquis de Coislin et son frère l'abbé, premier aumônier du roi en titre depuis la mort de l'évêque de Meaux, le 16 mai 1658, adressaient régulièrement à leur grand-père, le chancelier Séguier, resté à Paris avec une partie du ministère, des courriers et des lettres détaillées pour le tenir au courant de ce qui se passait à la cour: presque toutes sont conservées dans le volumineux *Recueil manuscrit* de la correspondance de Séguier à la Bibliothèque nationale, et l'on composerait, en les rassemblant, une sorte de journal assez curieux du voyage du Midi, complétant les relations connues. En voici quelques-unes que nous prenons au hasard dans la collection¹, car elles offrent toutes le même intérêt: il n'y faut pas chercher d'efforts de style, ni de narration fleurie; ce sont des notes en forme de mémorandum; on y remarquera surtout l'importance qu'on attachait alors à toutes les questions de préséance.

I. Du marquis de Coislin. — « Monseigneur le chancelier à Paris. — De Tollose, ce 19 octobre 1659. — Monseigneur, — la cour arriva icy mardy après avoir esté neuf jours sur les chemins. Monsieur le procureur général qui y estoit arrivé le samedy de devant en partit le landemain pour aller trouver Monsieur le Cardinal qui ne sera pas icy encore sy tost que l'on croit... L'on parle toujours du voyage de Provence. L'on ne peut pourtant rien dire d'assuré qu'à l'arrivée de Monsieur le Cardinal. Il y a eu icy grande dispute entre Messieurs des Estas et Messieurs du

¹ Nous en avons publié une vingtaine dans notre *Histoire du chancelier Séguier*.

Parlement à qui seront présentés les premiers. Il a esté jugé que ce seroient les Estas comme représentant la province entière. Les trésoriers de France n'ont point sallué le Roy parce qu'ils n'ont point voulu parler à gennou. Je ne vous mende rien des affaires des Estas, parce que Mr l'évesque de Montpellier vous escrira tout ce qui si passera. Je vous suppliroy, Monseigneur, de vous resouvenir toujours un peu de moy et de me croire vostre très humble et très obéissant fils et serviteur. — COISLIN¹. »

II. De l'abbé de Coislin. — « Monseigneur le chancelier à Paris. — De Toulon ce x février 1660. — Monseigneur, — le roy arriva icy samedy dernier, après avoir esté à la Sainte-Baume, passant toujours dans des rochers, et mesmes la reyne estoit contrainte de se faire porter en chaise; le roy a trouvé Toulon sy beau, qu'il y demeurera encore dix ou douze jours. Son Eminence donna hier à colation à Leurs Majestés dans une bastide qui est sur le bord de la mer, et Elles y furent dans la galère de Son Eminence. Le roy va remettre les vaisseaux et les galères en estat; mais l'on ne sçayt pas encore pour quel dessein. On croit que l'affaire de Marseille pourra s'accorder. Le capitaine des gardes a receu ordre de faire raccommoier les chemins pour aller d'icy à Marseille... Il se fist hier à Hieres un combat entre quelques mousquettes. Voilà tout ce que je sçay; je vous prie de vouloir avoir toujours de l'amitié pour moy, et de me croire avec respect, — Monseigneur, — vostre très humble et très obéissant serviteur et fils. — L'abbé de COISLIN². »

III. Du marquis de Coislin. — « De Bajonne ce 4 mai 1660. — Monseigneur, — aussitost que j'ay esté arrivé, je n'ay point voulu manquer de me donner l'honneur de vous escrire, et vous dire que j'ay esté tout à fait bien receu... L'on dit à cette heure que le mariage se fera à Victoria. La cour ne partira d'icy que vendredy. Monsieur le cardinal se porte un peu mieux de la goutte. Il demeurera quelque temps à St Jan de Luz après le départ du roy pour conférer avec don Louis d'Aros. Je n'ay point trouvé icy mes frères. Mon frère l'abbé estoit demeuré un jour pour attendre le chevalier qui estoit malade. Mais par après, il a esté obligé d'y demeurer à cause d'une ébullition de sang qui luy est survenue. Il n'a pas pourtant lessé de partir, mais trop tost, la fièvre lui ayant pris à Po. Monsieur de La Chambre³ escri qu'il espère que se ne sera rien. J'ay envoyé à ce matin un gentilhomme pour en savoir des nouvelles. Selon ce qu'il m'apportera, j'iray moy-mesme; je ne manqueray pas de vous mender par le

¹ Bibl. nat. fonds Saint-Germain, fr. 709, XXIX, 116. — Dans une lettre suivante il y a, sur le don gratuit demandé aux États de Languedoc, des détails qui rappellent beaucoup les résistances des États de Bretagne sur le même sujet. — On remarquera que l'orthographe du marquis de Coislin est un peu fantaisiste pour un académicien.

² Bibl. nat. fonds Saint-Germain, fr. 709, XXXI, 24.

³ François de La Chambre, médecin des Coislin, et fils de Marin Carreau de La Chambre, médecin du chancelier, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, etc.

premier ordinaire ce qu'aura apporté le courrier d'Espagne; cependant faites-moy la grâce de me croire..., etc. — Coislin ¹. »

IV. Du marquis de Coislin. — « De St Jan de Luz ce 7 juin 1660. — Le mariage du roy ² se fit hier à Fontarabie. Beaucoup de personnes de la ville d'icy y allèrent. Mademoiselle y alla aussy. Elle en revint fort satisfaite. La reyne l'a fort bien traitée, quoy qu'elle ne voullut pas estre cognue ³. La reyne-mère a receu aujourd'huy le roy son père, et la reyne sa belle-fille qui s'est mise à genou devant elle pour luy demander sa main à baiser; elle n'a pas voulu la luy donner, et l'a retenue et embrassée. Le roy y a été incognito et a veu le roy d'Espannieu et la reyne sa femme par derrière une porte. Monsieur de Coigny a apporté aujourd'huy le présent de la part du roy qui est tout affaict beau. Dimanche il se fera encores une conférence où les deux roys jureront la paix. Son Eminence passera du costé du roy catholique pour la luy voir jurer, et don Louis passera du costé de France pour la mesme chose. Leundy, il s'en fera encore une où la reyne sera donnée, et leurs Majestés se diront adieu. Le mariage se fera mardy. La cour partira jedy ou vendredy. Le comte de Guiche ⁴ a esté malade d'un érépèle, mais présentement ce n'est rien. » — Sans signature ⁵.

V. Du marquis de Coislin. — « De St Jan de Lus ce 11 juein 1660. — Je ne me donnay pas l'honneur de vous mender les nouvelles par le dernier ordinaire, parce que Monsieur de La Chambre s'estoit chargé de vous les fere sçavoir. — Le mariage se fit jedy. Monsieur de Baionne fit l'office. Le demeslé qui estoit entre Messieurs les évesques de Perigueux et de Langres, qui prétendoient tous deux de porter le poesle du costé gauche, fut terminé le matin en faveur du dernier. *Mon frere se teint du costé droit.* Il y a eu aussy quelque difficulté pour les queues des princesses, Madame la Palatine prestendant que l'on la luy devoit porter, à quoi Monsieur le preince de Conty et les preincesses du sang se sont opposés, disant que cet honneur n'estoit deu qu'à eux. Le roy l'obligea à se retirer, ce qui l'a fort picquée. Messieurs les évesques se sont trouvés aussy fort offensés de ce que l'on ne leur a point voulu donner de place à la cérémonie, les officiers de la couronne s'y estant opposés ⁶... etc... »

VI. De l'abbé de Coislin. — « De Saint Jan de Lus ce 12 juin 1660. — Monseigneur, — jusqu'à cet heure, je n'avois pas voulu vous mender le trouble que messieurs Joule et Vertamon ⁷ m'ont voulu faire dans la fonction de ma charge. Je vous diray, Monseigneur, que pendant tout le voiage j'ay travaillé, ou messieurs les aumosniers, quand je n'ay pas voulu le faire, sans que nous ayons esté troublé par aucun de tous messieurs des mestres des requestes qui se sont rencontrés dedans les villes où le roy a passé. Nous l'eussions tousjours fait sans ces deux messieurs là qui se sont advisés, trois semaines après que le roy a esté icy, de vouloir eux-mesmes donner les grâces, au préjudice de Messieurs les aumosniers qui

¹ Bibl. nat. fonds Saint-Germain, fr. 709, XXXI, 101. — ² Par procuracy.

³ Elle était en deuil de son père.

⁴ Son cousin par alliance. Il avait épousé M^{lle} de Sully, petite-fille de Séguier.

⁵ *Loc. cit.*, XXXI, 125. — ⁶ *Ibid.*, XXXI, 135.

⁷ Maitres des requestes qui « faisoient rage contre l'abbé », prétendant lui contester ses privilèges au sujet des lettres de grâces et de rémission, en qualité de premier aumônier.

ont travaillé icy et non pas moy: ils pourroient peut-estre faire opposition au sceau, mais je vous prie de n'y avoir point égard et de vouloir sceller celles que vous trouverez rémissibles qui auront esté données par moy ou par messieurs les aumosniers. Leurs Majestés et son Eminence n'ont point eu d'égard au bruit qu'ils ont voulu faire, n'ayant point voulu juger la chose, et m'ayant laissé dans la possession dans laquelle j'ay toujours esté, moy et mes prédécesseurs ¹... etc... »

VII. Du marquis de Coislin. — « De Bordeaux ce 29 juillet 1660. — La cour arriva hier icy. Elle n'y doit séjourner que deux ou trois jours. Le roy s'en ira à Brouage et Olléron, et rencontrera les rennes à Potiers. Le Parlement de cette ville a eu ordre de saluer les rennes en robe rouge, ce qui les a un peu mortifiés. Le tremblement de terre qui a esté en tout ce pays a fait bien s'entreborder des gens. Il est arrivé le mesme jour que M. d'Espernon a fait icy son entrée. Le hault du cloché de St Michel est tombé. Monsieur le cardinal est logé chez M. du Rure qui ne se sent pas de joie. » (Sans signature) ².

L'entrée solennelle du roi dans sa bonne ville de Paris eut lieu le 26 août suivant, et toute la noblesse de la cour fit partie de ce cortège magnifique, « superbement couverte et entourée de quantité de livrées ³; » puis il y eut des fêtes, des ballets et des divertissements pendant tout l'hiver.

VII. — Les États de Bretagne à Nantes en 1661.

Cependant de graves événements se préparaient pour l'année 1661. Mazarin, voyant son œuvre achevée et ses rêves accomplis, sentit ses forces défaillir, quand les mille et un ressorts des intrigues diplomatiques ne furent plus là pour les surexciter: au mois de mars 1661, il descendit dans la tombe, et le jeune roi résolut désormais de régner seul et sans maître. Son premier soin fut de s'assurer de la personne de Fouquet, dont le faste effréné annonçait assez clairement les dilapidations sans limite, et dont les fortifications sur les côtes de Bretagne, faisaient craindre la réalisation de sa devise ambitieuse: *Quò non ascendam?*

On connaît le voyage de Nantes, l'arrestation de Fouquet par d'Artagnan le 5 septembre, et l'histoire de son procès: ce qu'on connaît moins, c'est le détail des prétentions du roi devant les états de Bretagne, dont la session avait lieu en ce moment dans la ville de Nantes. Le marquis de Coislin n'y présidait pas cette année

¹ *Loc. cit.*, XXXI, 128. — ² *Ibid.*, XXXI, 122. — ³ *Mém.* de Monglat. Collect. Michaud, XXIX, p. 348.

la noblesse, car les grands barons de la province avaient à tour de rôle ce privilège; et ce fut en 1661, le prince de Tarente, fils du duc de la Trémouille et baron de Vitré, qui eut les honneurs de la présidence; mais nous avons dit qu'un arrêt de 1630, rendu en faveur de Charles du Cambout, grand-père d'Armand, avait accordé aux barons de Pontchâteau droit de séance à toutes les assemblées. En qualité de lieutenant du roi pour la Basse-Bretagne, Coislin eut même une commission spéciale qui lui donnait, outre ses attributions de membre personnel de l'Assemblée, les mêmes droits que ceux des commissaires royaux. « Nous vous dépêchons et commettons, disait Louis XIV, pour vacquer, entendre et vous employer aux délibérations des choses qui seront proposées tant de notre part que de celle de nos très-chers et bons amis les gens des tiers Estats de nostre dict pays, tout ainsi que si vous estiez expressément compris et dénommé en la commission générale ¹. »

L'assemblée des États de Nantes fut ouverte le 18 août 1661 et dès le 19, le marquis de Coislin fut élu, pour faire partie de cette députation courageuse et constante qui devait, comme en 1659, aller trouver deux fois par jour le maréchal et les commissaires afin de les attendrir au sujet du don gratuit. Cette fois, en raison du voyage du roi dans sa bonne ville de Nantes, le ministère n'avait pas demandé moins de 4 millions :

« Le 20 août, l'assemblée pria Messieurs les mesmes députez de retourner vers Monseigneur le mareschal et Messieurs les commissaires du roy, leur faire offre de la somme de deux millions de livres, à la charge de la révocation des édits de cinquante sols par tonneau sur les vaisseaux et bastimens estrangers entrans et sortans de cette province, la révocation de la pesche privative des morües que prétend Gargot, la révocation des devoirs extraordinaires qu'on lève sur la rivière de Loire, etc... ² »

Ce n'était décidément pas une sinécure que cette mission : du 20 au 23 août, Coislin retourna cinq fois avec ses co-députés chez le maréchal pour offrir les deux millions, « aux mêmes conditions que cy-devant ». Le 24 seulement, comme Louis XIV

¹ Procès-verbaux des États de 1661. Séance du 18 août.

² *Ibid.* Séance du 20 août.

annonçait son arrivée prochaine, la compagnie proposa en outre aux commissaires, « en considération du voyage de Sa Majesté en cette province, et de l'honneur qu'elle en recevra en cette assemblée, la somme de 400 000 livres, à la charge qu'ils accorderont toutes les conditions qui ont esté proposées et autres qui le seront cy-après ¹ ». Du reste, ajouta l'évêque de Saint-Brieuc, qui portait la parole au nom de la députation, Sa Majesté jugera bientôt de la misère du peuple, et fixera elle-même en connaissance de cause le chiffre auquel ses fidèles États s'empresseront de souscrire, comptant sur sa justice comme sur sa bonté. C'était une manière adroite de forcer le roi à réduire sa demande.

Cependant Louis XIV approchait, et le 30 août, on décida qu'on irait en corps saluer Sa Majesté, le lendemain de son arrivée. Le cérémonial observé en cette rencontre présente des particularités assez intéressantes pour que nous détachions une page des registres :

« Le 1^{er} septembre à deux heures après-midi, M. de Boucherat est entré en l'assemblée, qui a déclaré y estre venu par commandement du roy pour lui apporter les ordres que sa Majesté vouloit estre observées en la marche par les trois ordres qui la composent lorsqu'ils iroient saluer sa Majesté, qui estoient telles sçavoir : que là où les rues seroient assez spacieuses, les ordres de l'Église et de la noblesse marcheroient de front, l'Église à la droite et la noblesse à la gauche, et où l'angustie des lieux ne le pourroit permettre, les dictes ordres defilleroient l'un après l'autre, en sorte que tout l'ordre de l'Église précéderoit celuy de la noblesse; ce qu'elle vouloit estre observé de point en point, et ne préjudicier en aucune chose aux droicts prétendus par les dictes ordres, afin d'éviter aux difficultez et contestations qui pourroient survenir en pareille marche; après lesquels, marcheroit l'ordre du tiers, qui seroit immédiatement suivi des officiers des Estats, chacun en habit de cour; et le tout précédé du héraut avecq sa cotte d'armes, et son baston à la main.

» Mon dict sieur de Boucherat s'estant retiré, Messieurs des Estats sont allés en corps saluer sa Majesté, par la porte de la Motte Saint-Pierre, avecq l'ordre cy-devant prescrit, et estant entrez dans la cour du chasteau et en icelle trouvé sa dicte Majesté assize dans une chaize, les dits sieurs des Estats se seroient présentez, sçavoir : Messieurs de l'Église à main droite et Messieurs de la noblesse à main gauche, estant debout et decouvertz, et derrière les dictes deux ordres, Messieurs du Tiers ayant un genoil en terre; à costé du dict ordre et derrière celuy de la noblesse estoient les officiers des dictes Estats et decouvertz.

» Après que l'on a imposé silence, Monseigneur de Saint-Brieuc a harangué sa dicte Majesté, au nom de l'Assemblée, et après l'avoir asseuré

¹ Procès-verbaux des États de 1661. Séance du 27 août.

de ses respects luy a tesmoigné la joie générale de toute la province et ses justes ressentiments du bonheur de sa visite.

» Auquel le roy a répliqué la satisfaction qu'il avoit de voir ses subjects dans une prompte soumission à ses volentz, et assuré la compagnie qu'il s'en souviendrait aux occasions.

» Le roy ayant cessé de parler, tous et chacun desdits sieurs des Estats sont allez faire la révérence à sa Majesté et s'en sont retournés par la mesme porte du dict chasteau...¹ »

Le lendemain à huit heures du matin, le marquis de Coislin qui, l'avant-veille, avait présidé l'ordre de la noblesse, à cause du jugement d'une contestation entre les la Trimouille et les Rohan, fut chargé d'accompagner la députation qui devait aller « saluer Monseigneur le prince et Monseigneur le duc d'Anguien son filz, leur témoigner les respects que cette assemblée a pour eux, et prier mon dict seigneur le prince d'honorer cette assemblée de sa présence et d'y vouloir prendre place ». Coislin passait à l'état de député perpétuel. Cette mission ne tarda pas cependant à se terminer par l'accord qui se fit brusquement entre les commissaires et l'assemblée. Le roi réduisit d'un million ses demandes, et les Etats, touchés de cette générosité, acceptèrent un peu inconsidérément les nouvelles propositions, sans s'apercevoir qu'ils élevaient tout d'un coup les leurs de 600 000 livres². Coislin fit partie de la commission nommée pour dresser les articles du contract royal et quelques jours après, de la députation qui soumit ce contrat à l'approbation du roi. « Sa Majesté a répondu qu'il faudroit qu'elle eust bien changé si elle ne se ressouvenoit de la promptitude avecq laquelle la province luy avoit accordé le don gratuit et qu'elle lui conservera ses privilèges et fera toute la grâce possible³. »

¹ *Procès-verbaux* des Etats de 1661. Séance du 1^{er} septembre.

² « Le roy arriva icy jedy soir, sur les deux heures, écrivait Coislin au chancelier le 3 septembre, l'on ne luy fist aucune cérémonie à son entrée. Les Estats le saluèrent l'après-dinée, la parole estant portée par M. de Saint-Brieuc, Sa Majesté les recout fort favorablement et leur dit qu'elle n'estoit point venue pour faire de nouvelles impositions, mais qu'elle soytoit seulement que ses Estats lui donnassent trois millions, ce qui luy fust accordé le lendemain de la meilleure grâce du monde. L'on parle icy fort du retour du roy, etc. — Coislin. » (*Bibl. nat. fonds Saint-Germain fr., n° 709, XXXII, 25.*)

³ Séance du 6 septembre.

On sait que le 5 septembre eut lieu l'arrestation de Fouquet ; il n'en est pas fait mention dans les procès-verbaux de la session : on n'y rencontre même aucune allusion à cet événement capital, et Coislin se contentait d'écrire au chancelier :

« De Nantes, ce 5 septembre 1661. — Le roy a fait ce matin arrester Monsieur le surintendant, et l'envoyé au château d'Angers. Il s'est servi de monsieur d'Artanian. Madame sa femme a ordre d'aller à Limoge. L'on a envoyé huit compagnies de gardes françoises à Bellile et trois Suisses et un ordre au gouverneur de Concarneau de remettre la place. Pellisson a esté aussy arrêté. Messieurs l'esvesque d'Avranche, de Til-leux et de Gourville, ordre de ne point sortir de cette ville. Le roy ne partira point d'icy qu'il n'ayt receu de nouvelles de Bellile. Il dict qu'il ne veult point avoir de surintendant, et qu'il le veult estre luy-mesme. Il n'y a point icy d'autre nouvelle. Je ne manqueray pas de me donner l'honneur de vous mander ce qui se sçaura. » — (Sans signature)¹.

Le marquis de Coislin ne suivit pas la cour dans son rapide retour vers la capitale. Il resta à Nantes jusqu'à la clôture des Etats, qui n'eut lieu que le 22 septembre, sans qu'aucun fait saillant soit à remarquer dans les registres pendant toute la seconde partie de la session. On juge des requêtes diverses, soit des particuliers, soit des communautés ; on dresse le bail du grand et du petit devoir, on prépare les cahiers des remontrances, on a pure les comptes de l'ordinaire, on nomme des députés en cour... enfin, après avoir arrêté, le 20 septembre, le rôle des gratifications, les députés des trois estats « désemparent. » Comme en 1659, Coislin fut compris pour 6 000 livres, dans la liste des gratifications² ; ce qui, joint à la somme votée en sa faveur, pour ses frais de députation en cour, après la session précédente, augmentait de 30 000 livres le revenu, pour l'année 1661, des baronnies de Pontchâteau et de la Roche-Bernard.

RENÉ KERVILLER.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ *Bibl. nat. fonds Saint-Germain, fr. 709, XXXII, 24.*

² Les principales étaient :

150 000 livres pour la reine-mère, gouverneur de Bretagne ; — 50 000 livres pour le maréchal lieutenant général de la province ; — 25 000 livres pour le duc de Mazarin, son fils ; — 6 000 livres pour chacun des lieutenants du roi Coislin et Coëtlogon ; — 10 000 livres pour M. de Brienne, secrétaire d'Etat ; — 10 000 livres pour le grand prévost ; — 12 000 livres pour l'évêque de Saint-Brieuc, président du clergé ; — 30 000 livres pour le prince de Tarente, président de la noblesse ; — 600 livres pour le sénéchal de Nantes, président du tiers.

UN PORTRAIT DE MOLIÈRE

EN BRETAGNE *

Quel est au juste le caractère de *Scaramouche*? Il est, comme plusieurs autres, qui n'ont pas fait en France la longue vie de Polichinelle et d'Arlequin, et que nous ne connaissons guère que de vieille réputation, assez malaisé à bien définir. — Selon le grave M. Bouillet, Scaramouche, dont le costume de théâtre diffère peu des Pasquin, des Crispin et des Scapin, est un mélange de fanfaronnade et de poltronnerie, et vient d'Espagne. Selon d'autres, selon surtout Angelo Costantini, son plus célèbre mais fort inventeur historien, c'est un frippon fieffé et il est Napolitain. Il réunit, croyons-nous, ces divers traits et ces diverses origines en sa personne. Créé en Espagne, ce type fut de bonne heure adopté à Naples et bientôt dans toute l'Italie. Quant à sa lâcheté fanfaronne, elle ne saurait faire un doute. Callot, qui connut et dessina sur nature ce type à Florence, nous a, dans ses *Balli* (dances), sur une même planche (Catal. n° 642), représenté Scaramouche et le capitaine Fracasse se tournant le dos, flamberge au vent, prêts à combattre un adversaire qui n'existe pas.

Le plus célèbre des Scaramouche, celui qui le premier créa sérieusement ce caractère sur la scène, fut *Tiberio Fiorelli*, né à Naples en 1608, et qui vint pour la première fois en France en 1639. On raconte de lui une jolie anecdote, elle intéressera nos lecteurs. A travers leur grandeur et leur majesté, nos anciens rois vivaient plus familièrement que les princes d'aujourd'hui avec les artistes, les

UN PORTRAIT DE MOLIÈRE EN BRETAGNE.

313

écrivains, les comédiens, enfin avec tous les gens d'esprit et de talent. Cela tenait sans doute à ce qu'il ne venait point en idée à ceux-ci de traiter avec eux de puissance à puissance et sur un pied d'égalité qui a depuis souvent forcé de mettre des barrières *aux portes du Louvre*. — Or, Scaramouche était en ce temps familier de la cour; cela paraissait tout naturel à cette époque. Un jour, en 1640, qu'il se trouvait chez la reine Anne d'Autriche, dans l'appartement de M. le Dauphin, depuis Louis XIV, celui-ci se mit, comme un simple enfant des mortels, à pousser des cris qu'on ne pouvait apaiser: « Si Votre Majesté veut me permettre de prendre le petit prince, dit humblement Scaramouche à la reine, je me flatte de pouvoir le calmer. » La permission lui fut octroyée, même avec reconnaissance, et Fiorelli, prenant alors le prince dans ses bras, se mit à lui faire des mines si plaisantes, que celui qui plus tard devait devenir l'arbitre de l'Europe et s'appeler le Roi-Soleil eut bientôt séché ses larmes pour se livrer à un accès de joie immodérée. On remercia Scaramouche, et depuis lors il reçut l'ordre de se rendre tous les soirs dans l'appartement du jeune prince pour l'amuser. Bien des années après, Louis XIV prenait plaisir à rappeler ces souvenirs d'enfance à Scaramouche, et riait beaucoup des grimaces que faisait le comédien en les racontant à son tour. — Nous avons emprunté ce récit à la Chenaye-des-Bois dans son *Dictionnaire des mœurs des Français*. Il le raconte d'une façon un peu plus gauloise que nous n'avons cru devoir le faire pour notre public.

Fiorelli demeura au théâtre jusqu'à l'âge de 83 ans, et mourut quatre ans après, en 1696. Il laissait à son fils unique qui s'était fait prêtre environ 100,000 écus, dus évidemment à la munificence royale et des grands. Cette richesse est un fait exceptionnel chez les gens de sa profession. Son corps fut inhumé à Saint-Eustache. — Le rôle de Scaramouche fut depuis continué sur le théâtre de la foire par Ranzini, Napolitain (1716-31), Bonaventure Benozzi, qui plus tard joua le rôle du Docteur (1731-39), et Gandini (1745-1780). Ce dernier, dit Bouillet, fit presque oublier Fiorelli, et fut en France le dernier des Scaramouche.

Loiret, dans sa *Muse historique*, en annonçant à madame la du-

* Voir la livraison de mars, pp. 193-202.

chesse de Longueville la mort de Fiurelli, avait versé *des pleurs*, il le dit, sur

Le prince des facétieux
Et le facétieux des princes.

Domenico Biancolelli, né à Bologne en 1640, et engagé dans la troupe italienne de France en 1662 comme second *zanni*, à côté de Domenico Locatelli, premier *zanni* dans le rôle de *Trivelin*, est le premier qui ait donné à son rôle d'*Arlequin* une grande célébrité. Ménage prétend que ce personnage, de pure race italienne cependant, fut baptisé en France, et que ce nom d'*Arlequin* fut donné pour la première fois à un fameux comédien italien qui vint à Paris sous Henri III et hantait souvent en la maison de Messieurs de Harlay, d'où vint que ses compagnons l'appelèrent *Harlequino*, c'est-à-dire *Petit Harlay*. — L'H de ce nom serait tombée d'elle-même chez les Italiens, qui, sauf pour traduire quelques noms étrangers, n'emploient pas la lettre H. — C'est là question d'origine et d'érudition à renvoyer ailleurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1600, un nommé Simone, de Bologne, venu avec la troupe des *Gelosi* (jaloux de plaire), semble à peu près le premier *zanni* du nom d'*Arlequin* qui nous soit venu d'Italie, et son portrait nous a même été conservé à la tête d'un ouvrage qu'il dédia au roi Henri IV. — Mais revenons à Domenico Biancolelli : il donna au type d'*Arlequin* un cachet d'esprit, de malice et de légèreté qui contrastait avec celui de *Trivelin*, dont le caractère, assez peu aisé à définir, est en général celui d'un valet assez niais et balourd, un peu moins coquin qu'*Arlequin*, sans que son honnêteté soit cependant en excès. Locatelli, venu, lui, en France, dès 1645, avec sa sœur peut-être, et en tous cas sa parente, Louise-Gabrielle Locatelli, « une vraie lumière de l'harmonie », disaient les réclames du temps, mourut en 1671. Biancolelli devint alors premier *zanni*, et sa réputation s'accrut de plus en plus ; il mourut encore jeune, le 2 août 1688, et fut enterré à Saint-Eustache, derrière le chœur, vis-à-vis la chapelle de la Vierge. Il laissait une fort belle fortune.

Son fils, Pierre-François Biancolelli, plus connu sous le nom de

Dominique, né en 1681, n'est pas moins célèbre que lui, et, en outre de son talent d'acteur, est demeuré connu comme auteur d'une quantité de pièces fort gaies, qui firent les délices de ses contemporains.

Nous ne savons si Domenico Locatelli (*Trivelin*) laissa de la descendance, mais son rôle de *Trivelin* fut joué au XVIII^e siècle avec un énorme succès par Tommaso — Antonio Vicentini ; — un de ses rôles les meilleurs était celui de valet de don Juan, dans le *Festin de Pierre*, tel que les bouffons italiens improvisaient ce sujet, ce qui n'était pas tout à fait la manière de Mozart.

Domenico Biancolelli et Domenico Locatelli sont évidemment, d'après les dates que nous venons de donner, les deux personnages mêmes figurés, l'un sous le nom d'*Arlequin*, l'autre sous le nom de *Trivelin*, dans le tableau de la Comédie-Française, comme dans celui de M. de la Pilorgerie.

Je regrette de ne pouvoir également donner le nom du *Capitan Matamore*, du curieux tableau dont nous nous occupons. En 1645, l'acteur qui jouait ce rôle, dont le caractère s'indique par son nom même devenu proverbial, prenait le nom du *Capitan Spezzafer* (Tranchefer), et nous retrouvons encore le nom de *Spezzafer*, porté par le capitain de la troupe, en 1682 ; — mais il est probable que c'était un nouvel acteur. En tous cas, nous ignorons le nom réel de ces deux capitans Spezzafer. On peut seulement conclure que ce nom de guerre était celui porté par le capitain du tableau de M. de la Pilorgerie. — M. Louis Moland, dans son intéressante histoire de *Molière et la Comédie italienne* (1867), à laquelle nous avons emprunté quelques détails, nous donne les noms de quelques anciens capitans ; ils pourraient porter la terreur dans l'âme de nos lecteurs, s'il ne fallait pour cela que des syllabes retentissantes. Nous y notons, entre autres, *il capitano Spavento della Valle inferna* (le capitaine l'Épouvante de la Vallée infernale), — *il capitano Cocodrillo*, — *il capitano Rodomonte*, — *il capitano Bellorofonte*, — *il capitano Rinoceronte*, — *il capitano Basilisco*, — *il signor Scara-Bombardon*, — *il signor Escobombardon della Papirotonda!* — Après celui-là, il faut tirer l'échelle. — Les noms réels de quel-

ques-uns de ces terribles capitans nous ont été conservés, mais tous sont antérieurs ou postérieurs au tableau de la Comédie-Française.

Pantalon est, on le sait, un nom de genre et un nom d'espèce, un nom général et un nom particulier. — Les pantalons pris dans leur sens le plus général sont des bouffons ou masques qui portent des habits fort serrés des pieds à la tête, et par dessus une sorte de grande robe flottante et ouverte. Ils font des danses et des postures aussi irrégulières qu'extravagantes. Leur patrie est Venise, leur patron saint Pantaléon, prétend Ménage, cet audacieux étymologiste. — Comme personnage particulier, *Pantalon* est, — je prends son caractère peint par Gouriet, — « un homme à guignons, seigneur vénitien, plein d'honneur, très-délicat sur sa parole, bon époux, bon père, bon maître, mais voulant que chacun autour de lui s'acquitte ponctuellement de ses devoirs. » — C'est un Arnolphe dans son genre. — Hélas ! à quoi sert donc la vertu en ce monde ! *Pantalon* qu'on peut très-aisément considérer comme proche cousin de M. Cassandre, se voit trahi par ses amis, volé par ses débiteurs, malheureux en ménage, dupé par ses enfants, joué par ses domestiques.

Le *Pantalon* du tableau en question ne peut être que le *Pantalon Turi*, natif de Modène, venu en France en 1653, et qui y demeura, sauf une absence qu'il fit, avec toute la troupe, de 1659 à 1662, jusqu'en 1670, époque où il dut se sauver, poursuivi qu'il allait être pour avoir tiré un coup de pistolet sur Andrea Zanotti, son camarade, qui jouait les seconds amoureux, sous le nom d'*Ottavio*. Ce *Turi* était d'un caractère très-querelleur, et Loret, dans sa *Muse historique*, nous rapporte, sous la date du 14 février 1654, une autre aventure, peu à son honneur, qui se passa sur le Pont-Neuf et dans laquelle il avait, cette fois, joué du couteau sur un autre de ses camarades, Costantino Lolli, jouant le rôle du docteur Baloardo. — Le remords paraît avoir pris *Turi* sur ses vieux jours, et il se fit prêtre en Italie.

En 1731, le rôle de *Pantalon* était tenu avec succès par un nommé *Alborghetti*, qui fut enterré à Saint-Eustache, et dont

la veuve fit un mariage de raison, en épousant peu après le Docteur de la troupe, âgé de plus de quatre-vingts ans. — En 1744, *Carlo Antonio Veronese* vint de Venise jouer ce même rôle de *Pantalon* à Paris. C'était, outre son talent d'acteur, un facile compositeur de pièces très-comiques. Sa fille *Jacoma-Antonia Veronese*, née à Venise en 1735, morte à Paris en 1768, fut une des plus célèbres danseuses et comédiennes de son temps sous le nom de *Camille*. Sa sœur *Coraline* ne fut guère moins célèbre. — Leur jeu était simple, spirituel, intelligent, expressif.

Aucun *Mézetin* (ou *Mezzetin*) ne figure dans le tableau dont nous nous occupons ; il est probable que ce rôle n'était pas tenu au moment de sa confection. Ce type du *Mézetin*, assez oublié du reste, et qui nous semble correspondre à une sorte de ménestrel de campagne amoureux et badin, ce type est ancien. Callot, dans ses *Balli*, nous montre vers 1616 à Florence un *Mézetin*, — il écrit *Metzetin*, — dansant avec la *signorella Riciulina*, en s'accompagnant de la mandoline. — On ne saurait donc admettre avec Gouriet, qui, du reste, se trompe plus d'une fois, que ce rôle ait été imaginé, ni même importé en France par *Angelo Costantini* de Vérone, lequel fut admis dans la troupe italienne en 1683. La gravure de Callot, nous montre que le caractère du *Mézetin* avait quelque chose de gracieux, et Watteau qui se plut souvent à peindre la troupe italienne, dans ses fantaisistes paysages, paraît avoir apprécié particulièrement ce personnage et le reproduit isolément. — Gouriet nous le montre aussi courtisant dans les pièces les *Violette* et les *Marinette*, mais parfois malheureux dans ses entreprises, et recevant plus d'une volée de coups de bâton.

Auteur, nous l'avons dit, d'une amusante *Vie de Fiorelli Scaramouche*, où l'on distingue malaisément l'imagination de la vérité, *Costantini* est un des rares *Mézetin* dont le nom nous soit connu. Il joua à Paris jusqu'en 1697, époque où s'étant permis, dit-on, des allusions satiriques contre M^{me} de Maintenon dans une pièce intitulée : *la Fausse Prude*, il fut cause du renvoi de France de toute la troupe italienne, qui ne revint à Paris que sous la Régence, en 1716. — On raconte que *Costantini*, s'étant alors retiré chez Au-

guste I^{er}, roi de Pologne, et ayant abusé de sa faveur en le peignant aussi en caricature de sa parole mordante, fut emprisonné au château de Königstein, où il demeura plus de vingt ans, et dont il ne sortit que presque sexagénaire.

Nous pouvons encore citer, comme un remarquable Mézetin, Pierre Le Noir de la Thorillière, fils d'un excellent acteur de la troupe de Molière et qui lui-même y avait débuté. Bien qu'il eût épousé Catherine Biancolelli, fille de Dominique, le premier des deux célèbres Arlequins de ce nom, laquelle jouait admirablement dans la troupe italienne sous le nom de Colombine, La Thorillière, s'il y joua aussi, n'y demeura pas en tous cas longtemps. Engagé dès 1671 dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, devenue après sa fusion avec les troupes de Molière et du Marais, ainsi que nous l'avons vu, troupe du Théâtre-Français et pour ainsi dire troupe royale, c'est à ce théâtre que nous le trouvons en 1710 jouant le rôle de Mézetin dans la *Comédie des Comédiens*, de Dancourt, son beau-frère, mari de sa sœur. La Thorillière, un des plus parfaits acteurs qui aient paru sur la scène, chantait bien et dansait avec grâce, qualités précieuses pour les Mézetin.

Il nous reste encore à présenter à nos lecteurs Turlupin, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju. Ce sont des types assez curieux, il les faut bien définir, leur rôle a été grand dans les amusements de nos pères. Nous n'en tracerons cependant que la silhouette, mais la silhouette des hommes célèbres demande à être sévèrement étudiée.

Turlupin, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju sont les plus célèbres farceurs de théâtre que la France ait produits. — Si célèbres! et cependant, chers lecteurs, convenez-en en toute modestie, il n'y aura pas pour vous humiliation, c'est pour la première fois que plus d'un d'entre vous va faire leur connaissance. — Ce que c'est trop souvent que la gloire de ce monde! Quelle vanité!

Tabarin, que l'ont joint quelquefois à ces illustres, et dont Abraham Bosse nous a conservé un rare et curieux portrait, Tabarin ne joua guère, je crois, qu'en plein vent, sur ses tréteaux, accompagné d'un Gilles. Son nom ne nous est pas signalé comme figurant sur le tableau de la Comédie-Française, nous n'en parlerons pas.

Le vrai nom de *Turlupin* était Henry le Grand. Vraiment, il faut le reconnaître, le contraste est considérable entre ces deux noms; heureusement que Belleville, le nom de guerre de le Grand, adoucisait la transition. Beaucoup d'acteurs, en ce temps, ceux-là surtout qui jouaient le bouffe, portaient ainsi trois noms: leur nom réel ou de famille, qu'ils ne conservaient guère que pour les actes, leur nom de théâtre, et un nom qu'ils substituaient dans le commerce du monde à leur nom de famille. — « Quoiqu'il fût roux, dit un de ses historiens, Belleville ne laissait pas d'être assez bel homme, bien fait et de bonne mine. Son habit de théâtre était pareil à celui de Briguette, comédien italien, alors fort couru, qui jouait sur le théâtre du Petit-Bourbon (détruit en 1660 pour élever la colonnade du Louvre). Ces deux hommes se ressemblaient en toutes choses et tous deux faisaient le *Zani* (ou Scapin), qui est le facétieux de la bande. Tous deux portaient un masque. Jamais homme, dit-on, n'a composé, joué, ni mieux conduit la farce que Turlupin, dont les rencontres étaient pleines d'esprit, de feu et de jugement. Il ne lui manquait qu'un peu de naïveté. » Il était monté sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne presque dès qu'il avait commencé à parler; il y joua plus de 55 ans, et ne le quitta qu'à sa mort. Il avait eu deux femmes, dont la seconde lui survécut et se remaria à Dorgemont, le meilleur comédien de la troupe du Marais. — Sauval, en ses *Recherches des antiquités de la ville de Paris* (1724), auxquelles la plupart des auteurs venus depuis ont puisé presque tout ce qui concerne notre ancien théâtre, dit que Turlupin fut enterré dans l'église de Saint-Sauveur (quartier Saint-Denis), ainsi que Garguille, Gros-Guillaume et Gorju. Toutefois, Piganiol de la Force ayant fait visiter, pour s'en assurer, les registres mortuaires de l'église Saint-Sauveur, on n'y trouva rien sur « cet inimitable acteur ». Piganiol ajoute, du reste, qu'avant 1660, les registres de paroisse étaient fort mal tenus.

Piganiol fut plus heureux pour ce qui concerne Hugues Gueru, dit Flechelles comme nom de guerre, et *Gaultier-Garguille* comme nom de théâtre. Son convoi, sous le nom de M. Flechel, comédien, est marqué du 10 décembre 1633. — Cet illustre était Normand,

mais de préférence contrefaisait le Gascon. Il avait le corps maigre, les jambes longues, droites et menues, un gros visage où Bacchus avait de bonne heure marqué sa trace ; aussi ne jouait-il jamais sans masque et sans une longue barbe pointue, comme dans les derniers temps le Pantalon de la Comédie-Italienne. Ajoutez, comme costume, une calotte plate, noire et fourrée, point de cravate ni de col de chemise, une camisole noire descendant bas, garnie de manches rouges, des hauts-de-chausses noirs, de frise noire, venant se joindre aux bas dessous les genoux, des escarpins noirs, enfin une ceinture, de laquelle pendait une gibecière, et dans laquelle était passé un gros poignard de Lois. — Tout en lui, marche, action, parole, accent, faisait rire ; ses jambes même et sa taille étaient si plaisamment fagottées qu'elles semblaient avoir été taillées à coups de serpe ; — avec cela, plein de naturel et plus naïf que Turlupin. — On aurait peine à croire qu'avec ce beau physique, il pût à l'occasion représenter les rois ou les personnages graves et majestueux. Ses biographes cependant nous l'assurent, et qu'affublé alors d'un noble masque et d'une ample robe de chambre, il faisait assez belle figure.

La farce toutefois était son triomphe, et surtout la chanson ; il se surpassait alors lui-même. Outre ses gestes, d'une excentricité achevée, il entonnait d'une manière et d'un accent si burlesques que tout le monde accourait pour entendre, à l'Hôtel de Bourgogne, la chanson de Gaultier-Garguille. — Beaucoup de ses compositions en ce genre nous ont été conservées ; quelques-unes ont de la grâce, comme celle que cite Gouriet et qui commence par

Que je me plais sous votre loy !
Cloris, sitost que je vous voy....

Mais la plupart sont en général très-assaisonnées de gros sel. — La bonne compagnie, les nobles dames elles-mêmes, dont le goût était à cette époque moins délicat qu'aujourd'hui, les admiraient cependant, ainsi que le prouve cette jolie stance qui fut faite en l'honneur de Gaultier-Garguille :

Gaultier aura l'honneur que les plus belles dames
Emprunteront ses vers pour décrire leurs flammes,

Et le Dieu des neuf Sœurs
Apprendra ses chansons pour donner des oracles ;
Car leurs charmes et leurs douceurs
N'ont que trop de pouvoir pour faire des miracles.

On dit qu'à la ville, Garguille, alors *Monsieur Flechelles*, n'avait plus l'air que d'un bon bourgeois, homme de sens et d'entretien agréable. Il était âgé d'environ 60 ans, lorsqu'il mourut en 1633. Il laissait quelques économies à sa veuve, fille du grand Tabarin. Elle se retira en Normandie, et y épousa, dit-on, un gentilhomme. — Si elle y forma souche, sa descendance ne s'est pas vantée de cette aieule.

Gros-Guillaume se nommait Robert Guérin ; son premier surnom, alors qu'il débuta comme farceur à l'Hôtel de Bourgogne, avait été *la Fleur* ; il l'avait pris en souvenir de son premier état, qui était celui de boulanger. — Son nom de Gros-Guillaume indique déjà qu'il formait un parfait contraste avec le grand, maigre et efflanqué Gaultier-Garguille. Il était, en effet, si gros, si gras, si replet, qu'on prétendait qu'il marchait longtemps après son ventre. Son costume était remarquable : culotte rayée, de gros souliers gris, noués d'une touffe de laine, un sac plein de laine, retenu et lié autour de son corps par plusieurs ceintures, ce qui le faisait ressembler à une barrique ; pour coiffure, une barrette ronde ayant une mentonnière de peau de mouton. Il ne portait point de masque, mais se couvrait le visage de farine, et l'on cite son habileté malséante à la faire voler en parlant sur les gens dont il voulait se débarrasser. — On voit que, par son physique seul et son costume, Gros-Guillaume disposait son public à l'hilarité. — A jeun, son mérite était médiocre ; il n'était même pas très-aimable compagnon et ne fréquentait guère que la basse classe. Mais quand il avait *grenouillé*, comme dit Sauval, dans quelque cabaret borgne, avec son compère le savetier, sa belle humeur s'animait, les mots, les saillies lui arrivaient à la douzaine, et il complétait, avec Turlupin et Garguille, le plus admirable trio d'éminents farceurs qui se verra jamais. — On cite, à sa louange, que, souffrant cruellement de la pierre, il se faisait effort,

dans l'intérêt de ses camarades, pour jouer en public, et il trouvait encore le moyen de faire rire ce public de ses larmes; on les croyait dans son rôle. — Sa cruelle maladie ne l'empêcha pas de prolonger ses jours jusqu'à quatre-vingts ans. — Il ne laissait à sa fille que sa gloire; c'était beaucoup, ce n'était point assez pour vivre; aussi se fit-elle comédienne. On dit qu'elle fit enterrer son père à Saint-Sauveur, sa paroisse; mais, comme pour Turlupin, Piganiol de la Force consulta en vain à ce sujet les registres de la paroisse. Il ne put rien trouver nulle part ailleurs non plus sur la date exacte de la mort de Gros-Guillaume, qu'on peut, sans se tromper beaucoup, fixer, comme celle de ses camarades, aux environs de 1635.

On prétend que la cause de sa mort fut telle : Gros-Guillaume aimait à contrefaire les gens; un jour, il voulut imiter le tic habituel et fort plaisant d'un magistrat qui venait à l'Hôtel de Bourgogne se délasser de ses graves fonctions; le public comprit l'allusion et rit; malheureusement pour notre farceur incivil, le magistrat la comprit aussi et fit emprisonner le pauvre Gros-Guillaume. — A 80 ans, après une vie d'honneur et de probité, c'était dur, et Gros-Guillaume, en entrant dans le cachot, fut saisi d'un tel saisissement qu'il en mourut. — On assure que Turlupin et Garguille ne purent survivre à leur camarade, et que la même semaine les vit finir leurs jours tous les trois. — On voit que pour être farceur on n'en a pas moins le cœur sensible. — Le fait, toutefois, nous paraît ici trop beau pour le croire, jusqu'à preuve plus certaine.

Sur les trois amis, on raconte aussi que les comédiens dits sérieux, les déclameurs d'alexandrins, jaloux du succès de nos farceurs, qui faisaient délaissier leurs pièces, s'en plaignirent au cardinal de Richelieu. Séduite par le récit que, pour mieux appuyer leur demande, les comédiens avaient fait du talent de leurs rivaux, l'éminence cardinalissime les fit venir et désira leur voir donner, avant de se prononcer, une représentation dans son alcôve. Ce fut le plus beau triomphe de leur vie. « Son éminence, dit Gouriet, rit aux larmes de leurs lazzis, et surtout en voyant Gros-Guillaume, habillé en femme, essayer tous les moyens les plus touchants pour apaiser

la colère de son mari Turlupin, qui, toujours le sabre à la main, voulait lui couper la tête; scène qui dura une heure entière. » — Par parenthèse, n'est-ce pas là un joli et piquant sujet de tableau? Ajoutez à la scène Conrart, Chapelain, Bois-Robert, le père Joseph, les familiers du cardinal, et quelques nobles dames, telles que sa mère, la duchesse d'Aiguillon, quoi de mieux pour produire une œuvre à succès, une œuvre qui, sans être une leçon, un exemple, il est vrai, ce qui est la plus haute, la première et la plus vraie mission de l'art, plaise du moins, distraie, et porte même avec elle une agréable instruction. — Comme pendant : *Scaramouche*, chez la reine Anne d'Autriche, excitant les rires joyeux de l'enfant qui fut Louis XIV. — Veut-on un troisième sujet? Pendant que nous y sommes, nous l'indiquons : *Nicolet*, appelé à l'honneur de donner devant Louis XV, à Choisy, une représentation avec ses jongleurs, ses animaux savants, ses danseurs de corde, en un mot l'élite de sa troupe, et obtenant en récompense du roi, enthousiasmé, la permission d'intituler son modeste, mais populaire théâtre de la barrière du Temple : *le Spectacle des grands danseurs du roi*. — Il faut nécessairement un second pendant, il est tout trouvé; nous l'empruntons, ainsi que le sujet précédent, au charmant ouvrage de M. Hillemacher, sur *la Troupe de Nicolet*; ce pendant, c'est le comte d'Artois, depuis Charles X, s'amusant, par passe-temps et fantaisie de jeunesse, à prendre des leçons de danse de corde au Petit-Trianon, de Pol, dit *le Petit Diable*, et de son camarade Placide; au milieu de la leçon, arrivée de la belle reine Marie-Antoinette. — Quatre tableaux à succès, et dont les gravures se vendraient par milliers.

Mais revenons à nos bouffons du XVII^e siècle. — Inutile, n'est-ce pas, d'ajouter que Richelieu accorda en leur personne un plein triomphe au mérite, au bon droit, et que leurs jaloux adversaires en furent pour leur courte honte.

Guillot-Gorju est le dernier des héros légendaires de la grande farce et de la haute parade qui nous occupera. — Gouriet se borne à son sujet, contre son habitude volontiers expansive, à ces simples mots : « Guillot-Gorju, fut le successeur de Gaultier-Garguille,

que dirais-je de plus ? » Nos lecteurs voudront en savoir un peu davantage.

Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, dit Guillot-Gorju, le seul bouffon très-célèbre que l'on cite à l'Hôtel de Bourgogne, après la disparition des trois illustres et gais compagnons dont nous venons de parler, était d'une famille ancienne, dont plusieurs membres avaient appartenu à la médecine, et lui-même avait d'abord étudié pour suivre cette honorable profession. On dit aussi qu'il se fit recevoir apothicaire par la célèbre faculté de Montpellier; — mais les dieux en avaient ordonné autrement; Guillot-Gorju prit en dégoût la carrière d'Hippocrate, et une vocation irrésistible le porta vers les planches de l'Hôtel de Bourgogne, où son succès se manifesta presque instantanément et se soutint toujours très-vif, pendant les huit ans qu'il y demeura. Utilisant ses études premières, il avait apporté au théâtre ou au moins il y avait perfectionné le type du médecin ridicule. Doué d'une grande volubilité et d'une mémoire prodigieuse, il débitait avec tant de rapidité et d'une voix si emphatiquement burlesque le nom de toutes les maladies, avec ceux de tous les simples, de toutes les drogues, qui pouvaient les guérir, s'ils n'envoyaient les malades dans l'autre monde, qu'on ne pouvait s'empêcher de rire aux éclats. — Guillot-Gorju était grand, noir, fort laid, avait les yeux enfoncés, le nez large et relevé, une vraie figure de singe; — selon La Chenaye-des-Bois, elle le dispensait de porter un masque; — selon Piganiol, il s'en couvrait cependant d'un, quand il jouait; le tableau de M. de la Pilorgerie peut servir à résoudre la question; tout est important, rien n'est à négliger dans l'histoire des grands hommes. Et cependant ce détail, nous l'avons négligé, et ce n'est pas le seul, dans l'examen, il est vrai, forcément rapide, que nous fimes de ce tableau. Provisoirement donc, le doute demeurera dans votre esprit, chers lecteurs, et dans le mien. Par bonheur, la solution n'en demeurera pas toujours impossible.

A un certain moment de sa vie, la velléité prit à Guillot-Gorju d'exercer pour de bon l'état qu'il n'avait guère jusqu'alors pratiqué qu'en bouffon; il quitta le théâtre, et alla médiciner à Melun; mais

bientôt l'ennui le prit, son public théâtral lui manquait, il tomba malade, revint à Paris pour se soigner, se logea dans la rue Montorgueil, près de son cher et ancien théâtre, et mourut peu après, en 1648, âgé de près de cinquante ans. Sauval assure qu'il fut aussi enterré à Saint-Sauveur; mais Piganiol n'en trouva plus nulle mention dans les registres de cette paroisse.

Appelé à l'honneur de succéder à Garguille, Guillot-Gorju avait dû regarder comme un devoir de continuer sa verve chansonnière; ses biographes cependant n'en parlent pas; mais un presque introuvable recueil, réimprimé vers 1789, dans la collection, elle-même très-rare, dite de Caron, et intitulé *les Chansons folastres des Comédiens*, recueillies par un d'eux, et mises au jour, en faveur des Enfants de la bande joyeuse. . . . A Paris, chez Guillot-Gorju, aux Halles, près le pont Alais, à l'enseigne des Trois-Amys, nous prouve que Gorju appréciait les œuvres de ses camarades et avait voulu les mettre en valeur. Il est probable que quelques produits de sa propre muse figuraient dans ce recueil de *Chansons folastres*. — On a dit qu'il avait laissé en manuscrit les farces comiques que sans doute il improvisait, et que Molière, les ayant achetées à sa veuve, s'en serait inspiré pour ses premières comédies. Il est possible que Gorju eût recueilli plusieurs de ses meilleures rencontres, mais que Molière ait plagié Guillot-Gorju, c'est ce qu'on ne se donne plus la peine de réfuter.

Le B^{on} DE WISMES.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA FONDATION DE LORIENT, étude archéologique, par M. F. Jégou, membre de la Société polymathique du Morbihan. — Lorient, Lesnard, 1870, in-8°, 6 fr.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, dans notre *Bulletin bibliographique*, une excellente tentative d'histoire locale, sur laquelle nous croyons devoir, aujourd'hui que le calme relatif des esprits permet de jeter un regard en arrière, appeler tout spécialement l'attention des lecteurs bretons. Lorsque M. Jégou, aujourd'hui juge de paix de l'un des cantons de Lorient, présenta au concours provincial académique de 1870 sa savante monographie sur la fondation de la cité lorientaise, il l'avait déjà modestement appelée étude archéologique. « Toute histoire, dont l'archéologie n'a pas découvert et nettement établi toutes les bases, dit-il en effet dans sa préface, ne saurait avoir des fondements solides, ni satisfaire entièrement une louable et utile curiosité. » Le concours de l'année 1870 ayant pour objectif spécial l'archéologie, M. Jégou pouvait donc espérer de prendre rang parmi les lauréats, car il s'était surtout imposé la tâche de faire connaître ce qu'il appelle assez heureusement la phase antéhistorique des annales de Lorient, période très-peu connue jusqu'à lui, et qu'il n'a pu restituer qu'à l'aide des recherches les plus laborieuses et les plus infatigables, aussi bien dans les débris des archives locales que dans les précieux dépôts du ministère de la marine ¹. Mais la commission composant le jury d'examen,

¹ « Pour détruire des erreurs, dissiper des obscurités, combler des lacunes, en un mot pour asseoir l'histoire de notre florissante cité bretonne sur des bases vraies, solides et complètes, dit M. Jégou dans son introduction, je me suis livré, pendant plus de dix ans, aux travaux de l'archéologue, allant à la découverte, marchant pas à pas, avec prudence, fouillant, compulsant, triant, examinant les vieux parchemins, les vieux documents : papiers d'anciens notaires, archives des paroisses, des anciennes juridictions, des communautés de ville, dépôts publics, titres de famille, etc.; je n'ai rien négligé, dans ma légitime ambition d'éclaircir enfin complètement aux regards de mes compatriotes Lorientais et Bretons, une origine qui les intéresse, un passé dont la connaissance est si utile pour l'avenir... »

après s'être pénétrée du véritable esprit de cet ouvrage consciencieux, et surtout après en avoir apprécié la valeur au point de vue des annales bretonnes, déclara, dans son rapport, contre le sentiment de M. Jégou, que c'était là « une œuvre essentiellement historique et d'un mérite très-remarquable », et la réserva, en conséquence, pour le concours historique de 1872, lui prédisant le plus heureux succès près de ses nouveaux juges. Hélas ! les malheureux événements de la guerre ont bouleversé l'économie de nos plus heureuses institutions provinciales : le concours de 1872 n'a pas eu lieu, et le livre de M. Jégou se présente aux lecteurs bretons, sinon couronné effectivement, au moins revêtu de l'approbation et des brillants éloges des hommes les plus compétents et les plus autorisés pour juger ce genre de travaux.

L'*Histoire de la fondation de Lorient*, appuyée sur des documents authentiques, est une œuvre originale et complètement neuve, qui détruit un grand nombre d'erreurs accréditées et présente, sous son véritable jour, l'origine et les transformations, au milieu d'une foule d'obstacles et de vicissitudes, de ce vaste établissement national. Les historiens modernes en avaient jusqu'ici rapporté tout l'honneur à la Compagnie des Indes Orientales; elle seule, disait-on, avait fondé Lorient. M. Jégou, à l'aide d'arguments irréfutables, démontre qu'il serait plus juste de partager cette gloire entre la célèbre compagnie, Colbert et son fils Seignelay. « Est-il même impossible, ajoute-t-il, d'admettre que cette compagnie, qui fut bientôt complètement à la discrétion de ces deux ministres de la marine, n'a été en leurs mains que l'instrument qui leur a servi à faire cette grande œuvre ? Nous ne le pensons pas. Quoi qu'il en soit, par une sorte d'ingratitude dont l'histoire offre plus d'un exemple, c'est à peine si le nom de Colbert est aujourd'hui rappelé au souvenir des Lorientais, par une modeste rue, tandis que la *Compagnie de l'Orient* voit son nom éternisé dans celui de l'arsenal maritime et de la ville de L'ORIENT, issus tous deux de cet humble chantier du Faouëdic. »

Qu'on relise tous ces chapitres intéressants, dont plusieurs sont des monographies achevées : — le choix d'un port, — le havre de

Blavet, — le Faouëdic Lisivy, — la châtellenie de Tréfaven, — la baie de Roshellec, — le Lieu d'Orient, etc., et l'on reconnaîtra chez le laborieux annaliste toutes les qualités qui distinguent l'historien aux vues larges et sûres; car cette histoire de Lorient touche à toute notre histoire bretonne et même par bien des points à l'histoire générale. C'est ainsi qu'à propos de la châtellenie de Tréfaven, M. Jégou nous déroule le tableau de la constitution féodale ancienne et la situation, en 1666, de toute la partie de l'évêché de Vannes connue sous le nom de *Kemmenet-Héboë*, qui fit partie plus tard des immenses domaines des princes de Rohan Guémené; c'est ainsi, encore, qu'après avoir retracé les grandes luttes du XIV^e siècle et de la Ligue, dans ce pays si accidenté de la sénéchaussée d'Hennebont, il rencontre, au moment même de l'établissement de la Compagnie des Indes, cette révolte si cruellement réprimée du *papier timbré*, qui mit à feu et à sang toute la Bretagne. M. de Carné, qui a esquissé l'histoire de cette révolte dans son beau livre des *États de Bretagne*, regrettait le petit nombre de documents conservés jusqu'à nous pour retrouver toutes les traces de cette insurrection formidable. M. Jégou nous en apporte un chapitre nouveau et plein de faits curieux et saisissants.

Au milieu de ces grandes scènes apparaissent les figures de laborieux pionniers et de généreux citoyens : Jean de Jégado, seigneur de Kerollain, Denis Langlois, Claude Céberet, Quiqueran de Beaujeu et tant d'autres, que l'auteur a quelquefois détachées de l'ensemble et dépeintes avec un pinceau sobre et vigoureux... C'est là une lecture salutaire et fortifiante : par le temps de caractères abaissés ou de courages abattus, qui malheureusement est le nôtre, il est bon de jeter le regard en arrière et de reprendre cœur en contemplant la magnifique entreprise que nos pères ont su mener à bien, près de nous, il y a seulement cent années. La presse bretonne a déjà fait un excellent accueil au livre de M. Jégou; nous ne voulons pas être les derniers à recommander vivement un pareil travail, fruit de patientes recherches, vivifié par l'amour du sol breton et de nos gloires nationales.

LOUIS DE KERJEAN.

M^{me} LA COMTESSE DE MORNAC.

Une des familles les plus justement honorées de la Vendée vient d'être frappée dans ses affections les plus chères. M^{me} la comtesse douairière de Mornac est décédée à la Roche-sur-Yon, le 7 de ce mois, à l'âge de quatre-vingts ans.

Née à Saintes, le 3 novembre 1793, elle était fille de M. de Barbeyrac de Saint-Maurice, officier de la marine royale. Elle épousa, en 1813, son cousin germain, M. Léon-François Boscal de Réals, comte de Mornac, dont le père, au retour de l'émigration, s'était fixé en Vendée, où se trouvait la plus grande partie de ses intérêts.

Après la mort de son père, en 1827, le comte de Mornac qui, deux ans auparavant, avait quitté l'armée, où il avait le grade de colonel, vint avec sa famille s'établir à la Roche-sur-Yon (alors Bourbon-Vendée), afin de pourvoir à l'éducation de ses enfants; c'est donc près d'un demi-siècle que M^{me} de Mornac édifia cette ville par le spectacle de sa foi et de ses vertus. Nous savons tous quelle fut sa compatissante charité, dont les enfants de la salle d'Asile, les pauvres du bureau de bienfaisance et tant d'autres œuvres recueillirent les bienfaits, et personne de nous n'oubliera cette aménité, cette grâce parfaite avec lesquelles, jusqu'aux derniers jours de sa vie, elle accueillait tous ceux qui l'approchaient.

Le nom de Mornac est, parmi nous, synonyme d'honneur. Lorsque des revers de fortune vinrent frapper cette famille respectée, on sait avec quelle abnégation, avec quel scrupule elle en accepta les conséquences; M^{me} de Mornac eut sa large part dans ce sacrifice; aussi partagea-t-elle également la vénération dont la mémoire du comte de Mornac est restée entourée en Vendée.

Avons-nous besoin de le dire, c'est à la source même de tous les héros et de tous les dévouements que M^{me} de Mornac puisait l'inspiration de ses hautes vertus; la foi qui fut sa force pendant sa longue carrière, lui montra la mort comme l'heure du repos, de la récompense, et c'est avec la confiance chrétienne qu'elle s'est endormie dans le Seigneur, laissant à ses enfants, formant autour de sa couche funèbre comme une glorieuse couronne, l'exemple d'une vie héroïque et d'une sainte mort.

(Publicateur de la Vendée.)

La librairie Didier publiera, sous peu de jours, un important ouvrage historique, dû à la plume de notre collaborateur, M. René Kerviler, sous ce titre : *PIERRE SÉGUIER, chancelier de France, second protecteur de l'Académie française (1588-1672)*. — 1 vol. in-8°. Prix 7 fr. 50.

CHRONIQUE

Allocution de M^r l'évêque de Saint-Briec, prononcée sur le plateau d'Auvours le 14 avril 1874.

Messieurs,

Quelqu'un a prononcé naguère un mot fier et touchant: GLORIA VICTIS! *Gloire aux vaincus!* Si j'en cherchais un qui pût servir de texte à cette simple allocution, je ne sais si j'en trouverais un autre qui convînt mieux à la cérémonie douloureuse qui nous réunit ici, autour de ce monument funèbre, digne de perpétuer le souvenir du combat d'Auvours.

Oui, gloire à ces héroïques jeunes gens qui ont écrit avec leur sang une page qui console, au milieu de tant d'autres qui attristent! La Patrie meurtrie, expirante, à une heure suprême, les appela à son aide; ils savaient que la mort les attendait au sommet de ce plateau; ils voyaient s'enfuir à droite et à gauche, chassés de cette position décisive par le canon prussien, nos bataillons découragés. N'importe! à la voix de leur chef, ils se mirent en marche, ils gravirent ces pentes alors couvertes de neige, tombant dans les ravins voilés aux regards et se relevant avec cette gaieté française qui sait aller mourir, le sourire sur les lèvres. Enfin, arrivés en face des masses allemandes, se ramassant et se divisant, ils se précipitent sur elles par toutes les issues que permet la configuration du sol. L'ennemi, déjà solidement établi, fier d'occuper une position avancée qui va lui permettre de foudroyer nos régiments débandés, s'étonne de tant d'ardeur, et fait pleuvoir sur eux la mitraille et la mort. Eux, sans s'arrêter, sans répondre à ce feu terrible qui les décime, silencieux, l'abondent avec intrépidité, le fusillent à bout portant, le chargent à la baïonnette, se prennent avec lui corps à corps. La lutte se prolonge et se multiplie sur tous les points occupés, avec le même caractère d'impétuo-

M. le général Déléigny, commandant le 6^e corps, M. le préfet de la Sarthe, MM. les généraux Robinot-Marcy, Benoit, de Bouillé, le général baron de Charette, le colonel Jéhonne, MM. les députés Caillaux, Vétillard, le général Gougéard, M. de la Borde, maire d'Yvré-l'Évêque, etc., etc.

sité ardente et soutenue d'un côté, de résistance opiniâtre de l'autre. La victoire cette fois ne pouvait tromper nos efforts. L'enthousiasme du patriotisme, quand il s'unit à la foi religieuse, est la force invincible à laquelle tout doit céder. Les pentes d'Auvours se couvrent de bataillons prussiens, fuyant à leur tour devant nous. Le plateau était emporté; la retraite de nos divisions, qui eût pu être un affreux désastre, se continuait avec des pertes moins sensibles; et si les deux ailes déjà mutilées de cette armée avaient imité la vaillance de nos combattants, qui sait si l'ennemi n'eût pu trouver là l'obstacle qui eût enfin brisé la chaîne de ses succès, et rendu la confiance à nos soldats démoralisés?

J'ai parlé tout à l'heure de la puissance du patriotisme, quand il s'inspire au foyer de la foi religieuse, et j'en avais le droit. Car ceux qui composaient cette troupe d'élite, étaient presque tous des chrétiens véritables. Leur tête s'était inclinée sous l'absolution du prêtre. Au milieu d'eux, et non des derniers, marchait en les exhortant, le jeune aumônier, M. l'abbé Fouqueray, qui voyant tomber le capitaine de Bellevue se penche sur lui pour l'absoudre et reçoit une balle qui l'étend à son tour sur le champ de bataille: belle mort de prêtre, martyr du devoir et de la charité!

EN AVANT LES ZOUAVES, *pour Dieu et la Patrie!* s'était écrié le général Gougéard; LE SALUT DE L'ARMÉE LE COMMANDE! C'étaient en effet nos zouaves, nos zouaves pontificaux, connus alors sous le nom de *volontaires de l'Ouest*, que le regard du général avait cherchés avant tous les autres. C'étaient eux qu'il avait appelés à haute voix, au milieu de la déroute universelle.

Ah! vous me permettrez de les saluer ici, sur un des théâtres de leur gloire, ces soldats de la Patrie et de Dieu, ce noble corps qui a toujours été au premier rang, quand il a fallu combattre et mourir pour la France, après avoir défendu jusqu'à l'heure dernière la cause sacrée de la Royauté pontificale, garantie de l'indépendance spirituelle du chef de l'Église! Ils ont montré une fois de plus cette vérité proclamée un jour par le plus ardent ennemi de nos croyances, à savoir qu'une armée composée de vrais chrétiens, d'hommes qui pensent que l'action la plus agréable à Dieu est de mourir pour son pays, est invincible. Ils l'ont montré à Cercotte, à Châteaudun, à Loigny, à Orléans; ils l'ont montré sur ce champ de bataille de Patay, où tous les héroïsmes se sont déployés. Les plus braves ont été aussi les plus chrétiens. Ils ont maintenu debout et inviolable leur étendard où le sang qui découle du Cœur divin semble crier à ses défenseurs: Soyez prêts à verser le vôtre pour toute noble cause! Dieu, l'Église, la Patrie, le droit, la justice, la vérité ont-ils besoin de votre vie? Levez-vous et sachez mourir!

Voilà ceux qui les premiers s'étaient présentés à la pensée du général Gougéard, puisqu'il s'agissait d'affronter un péril mortel. Ils ont été fidèles

à cet appel qui leur donnait le poste d'honneur ; car là sont tombés non-seulement le capitaine de Bellevue et l'abbé Fouqueray, dont j'ai déjà prononcé les noms, mais les capitaines du Bourg et Belon, MM. Bernard du Port, de Vaubernier, de Féligonde, de Geoffre, Pelletier, les deux frères Focquedey, de Laugier, Chevet, Lemarié et cent autres dont les noms échappent à ma mémoire, mais méritent d'être à jamais gravés dans la reconnaissance du pays, comme ils le sont, j'en suis sûr, dans le Livre de vie et dans le cœur de Dieu.

Ce que je ne puis oublier, ce que je vous demande la permission de rappeler, c'est que parmi les combattants se trouvaient une trentaine d'élèves de notre grand Séminaire de Saint-Brieuc, enrôlés parmi les zouaves, tandis que cinquante autres servaient les varioleux et les malades au camp de Conlie, en qualité d'infirmiers. Tous ont fait leur devoir ; trois ont été blessés ici, et l'un d'eux, Le Bricon, mortellement. Chers enfants, c'est avec une sorte de fierté peut-être légitime que je leur paie mon tribut d'éloges. La plupart aujourd'hui sont dans les Ordres sacrés, et fourniront à l'Eglise d'autres soldats dont la vie sera un long dévouement à Dieu et à leurs frères !

Comment pourrais-je taire aussi que deux compagnies des mobiles des Côtes-du-Nord ont partagé la gloire commune, et perdu presque tous leurs cadres dans cette terrible journée ? Les deux capitaines y ont reçu la mort ; l'un, Grouazel, simple et loyale nature, qui a dû au dernier moment songer, après Dieu, à sa veuve et à ses pauvres orphelins. L'autre, Augustin du Clésieux, un des noms les plus honorés de notre Bretagne, à la fleur de la jeunesse, promis à tous les succès, parce qu'il pouvait justifier toutes les espérances. Sa mort, après quelques jours de souffrances, a été admirable de foi et de résignation. Mais quelle douleur elle a laissée après elle ! Le chagrin de la perte d'un fils unique vient de conduire son père au tombeau, et sa mère, comme Rachel, ne veut pas être consolée, parce que celui qui était son cœur, sa vie, n'est plus : *noluit consolari quia non sunt.*

Là encore a succombé Charles de la Noüe, également fils unique, doué des plus attrayantes qualités d'esprit et de cœur. Aujourd'hui son vieux père, type du chevalier chrétien, sa mère si tendre, le cherchent en vain dans le château solitaire que la mer bat d'un éternel gémissement et dont il était la douce joie...

Mais pourquoi, au lieu de les pleurer, ne les envierions-nous pas ? Ils se sont immolés pour la défense de la Patrie, cette autre mère, dont l'amour, a dit un sage de l'antiquité, renferme tous les autres amours, et pour laquelle aucun homme de bien ne peut hésiter à mourir. *Omnes omnium charitates patria una complectitur, pro qua quis bonus dubitet mortem oppetere ? (Cic.)*

Avec les zouaves, avec les deux compagnies des Côtes-du-Nord, combattaient encore les mobilisés de Rennes, *troupe solide et qui inspirait toute confiance* ; les mobilisés de Nantes, qui venaient de perdre à Champagné leur colonel Bell et leur commandant de Trégomain ; et un détachement du 10^e chasseurs, qui resta inébranlable sous le feu ennemi, maintenu par l'exemple de ses dignes chefs.

Que ne pouvons-nous citer et louer, comme ils le méritent, tous les dévouements !

Voilà au moins quelque chose de ce qui s'est passé ici. J'ai affaibli plutôt qu'exagéré les faits. Le commandant en chef de la deuxième armée de la Loire, général Chanzy, a rendu hommage à ce beau fait d'armes. C'est lui qui a écrit les paroles suivantes dont les nôtres ne sont que le commentaire : « Il fallait reprendre Auvours, coûte que coûte. Le général Gougeard, se mettant lui-même à la tête d'une colonne d'attaque d'environ 2,000 hommes, composée du 1^{er} bataillon des volontaires de l'Ouest, des mobiles des Côtes-du-Nord, et de quelques débris ralliés, du 17^e corps, aborda résolument la position, et la reprit après une action des plus brillantes et des plus vigoureusement conduites. Les volontaires de l'Ouest s'étaient montrés héroïques. Ils avaient soutenu sans hésitation la terrible fusillade qui les accueillit et s'étaient battus corps à corps. Mais leurs pertes étaient considérables. Les autres troupes les avaient imités. Le général Gougeard avait eu son cheval percé de six balles. Le général en chef le nomma sur le champ de bataille commandeur de la Légion d'honneur. » (*La deuxième armée de la Loire*, p. 315.)

Mais ce monument, élevé à leur mémoire par le patriotisme chrétien, sur l'initiative de deux évêques qui n'ont fait appel qu'à la générosité de la foi, racontera longtemps cette page glorieuse. La France arrêtera une pensée attendrie sur ce coin de terre où quelques-uns de ses enfants se sont montrés digne d'elle. Le voyageur, emporté sur la voie ferrée, cherchera du regard ce plateau désormais sacré, et s'inclinant avec respect, il se dira : Honneur et paix à ceux qui reposent à l'ombre de cette croix ! Ils ont éclairé d'un dernier rayon de lumière les sombres revers de la Patrie. Dieu veuille nous préparer une génération qui leur ressemble par la foi et le courage ! L'avenir réparerait vite les malheurs du passé.

Quant à nous, Messieurs, la leçon que nous trouvons écrite ici est tout entière dans ces deux mots : les soldats d'Auvours ont accompli un grand devoir, et laissé un grand exemple.

Ils ont accompli un grand devoir, parce que nous devons aimer notre Patrie jusqu'à mourir pour elle. Il n'y a aucun sacrifice, sauf celui de la

¹ Rapport du général Gougeard.

conscience, aucune douleur, aucun danger que nous puissions décliner quand elle nous appelle : *nullus est casus pro Patria non ferendus*. Elle est notre mère, notre mère adorée, notre mère d'autant plus aimée, honorée, obéie, servie, qu'elle est plus souffrante et plus humiliée. Aimons-la donc, honorons-la, servons-la à force de lumières et de vertus ; car, pourquoi fermer les yeux sur l'évidence ? les doctrines qui détruisent la foi dans les âmes y détruisent le vrai courage, et celui qui ne regarde plus le ciel, qui ne croit pas au lendemain de la vie présente, ni aux immortelles destinées de l'homme, celui-là ne sera jamais ni un citoyen utile, ni un soldat capable de mourir pour son pays.

C'est l'exemple que nous ont laissé ceux qui ont ensanglanté cette terre que nous foulons, et dont ce beau monument glorifie le souvenir. Ils ont cru, et ils se sont dévoués ; ils ont prié, et, à la voix de leur chef, ils se sont précipités sur les ennemis pour protéger la retraite, et sauver, au péril de leur vie, un grand nombre d'autres vies.

Vous pourriez en rendre témoignage, vous, Messieurs, si nombreux ici, qui avez pris part à cette affaire, qui avez payé de votre personne et peut-être de votre sang ! C'est votre éloge que je viens de faire ; c'est à votre vaillance qu'est élevé ce monument. Mais, j'en suis sûr, la pensée la plus douce à votre âme, ce n'est pas de recevoir ici un vain honneur, ce n'est pas d'avoir chèrement conquis le droit à notre admiration et à notre gratitude ; c'est quelque chose de plus élevé et de plus digne de vous, c'est le sentiment du devoir rempli ; c'est la pensée d'avoir été dignes de la Religion et de la France ; c'est surtout que vous sentez palpiter encore dans votre cœur l'amour ardent pour l'une ou pour l'autre, en sorte que si demain l'une ou l'autre avaient encore besoin de vous, pas un n'hésiterait à se lever et à dire : Me voilà !

Et nous maintenant, en bénissant la tombe glorieuse de nos braves soldats d'Auvours, nous demanderons à Dieu de bénir ceux qui ont survécu, pour honorer encore et servir le pays !

Le Monument La Moricière.

Le comité du monument La Moricière s'est réuni dernièrement rue d'Assas, 68, dans l'atelier de l'éminent artiste chargé de l'exécution de ce travail, M. Paul Dubois.

Étaient présents : MM. le général Changarnier, président, vicomte de Rainneville, secrétaire, vicomte Henri de la Borde, membre de l'Institut, conservateur des estampes à la bibliothèque nationale, comte Benoist-d'Azy, amiral de Montaignac, général de Charette, comte de Carné, de l'Académie française, Keller, comte de Mérode, vicomte de Cumont et Audren de Kerdrel.

Il s'agissait pour le comité de se rendre compte de l'état d'avancement du monument, commencé depuis plusieurs années déjà, puis interrompu à diverses reprises par les douloureuses épreuves qu'a traversées le pays.

Après avoir examiné la partie sculpturale de l'œuvre, la seule qui ait été soumise à son appréciation, le comité croit pouvoir annoncer aux souscripteurs que le jour n'est pas éloigné où leur pieuse et patriotique pensée recevra enfin sa réalisation.

Le cénotaphe, dont la partie architectonique est confiée à M. Bonet, architecte d'un grand talent, comprendra, sans parler des bas-reliefs, cinq statues principales un peu plus grandes que nature.

Sur la pierre tumulaire, le général est couché, enveloppé dans un linceul ; le voile funèbre ne laisse apercevoir que la mâle figure du héros. De ses deux mains, croisées sur la poitrine, il serre le crucifix, désormais légendaire, dont il se fit une arme pour soutenir les suprêmes assauts de la mort. Cette statue, en marbre blanc, n'attend plus que les dernières retouches du ciseau.

Aux quatre coins du mausolée, le statuaire a représenté la Foi, la Charité, le Courage militaire et la Méditation.

La Foi, sous les traits d'une femme à demi-agenouillée, les regards et les mains levés vers le ciel, dans une attitude extatique, est une des conceptions les plus suaves que l'art puisse réaliser.

Sans sortir du type consacré, la Charité atteste chez M. Dubois, avec l'habileté de la main, une grande élévation de sentiment.

Le Courage militaire est représenté sous la forme d'un guerrier antique ; la Méditation, sous celle d'un homme, jeune encore, le front incliné vers des tablettes, confidentes de sa pensée.

De ces quatre statues, les deux premières sont complètement terminées et doivent, dans un délai prochain, être coulées en bronze, comme les deux dernières, encore à l'état d'ébauche, le seront également.

Le Comité a été unanime dans l'approbation qu'il donne à l'ensemble harmonieux et vraiment remarquable d'une conception qui fait le plus grand honneur au talent de M. Paul Dubois. M. le vicomte de la Borde, dont tout le monde connaît la compétence en matière d'art, a particulièrement et très-vivement félicité l'éminent statuaire.

N'oublions pas d'ajouter que M. le comte de Carné, si naturellement désigné pour la rédaction latine de l'inscription tumulaire, a su résumer tout à la fois, sous la forme la plus heureuse, et l'inspiration de l'artiste et les principaux traits de la glorieuse vie du général La Moricière.

Ainsi, l'exécution du monument touche à son terme, et le capital de la souscription, qui atteint cent cinquante mille francs, doit suffire, d'après les calculs les plus exacts, à son complet achèvement.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

APPAREIL POUR LE TRAITEMENT COMPLET DES MINÉRAIS DE FER, à l'aide de tout combustible cru quelconque, houille menue, fraïsil, bois, tourbe, etc... par Paul Poirier, ingénieur civil des mines. In-8°, 8 p. et planche. — Nantes, imp. V^e Mellinet.

CAMP (le) DE CONLIE ET L'ARMÉE DE BRETAGNE. Rapport fait à l'Assemblée nationale, par Arthur de la Borderie, député d'Ille-et-Vilaine. Edition revue par l'auteur, accompagnée de Pièces justificatives et de Documents nouveaux. — Paris, E. Plon et C^{ie}, édit., rue Garancière, 10; Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, édit., place du Commerce, 4. — In-18 Jésus, VIII-360 p. 3 fr., et par la poste 3 fr. 50

CHAPELET DE N.-D. DE LOURDES, ou Cantique-récit de l'apparition en six dizaines de strophes; par l'abbé J. Gaignet, directeur au grand séminaire de Luçon. — Luçon, imp. F. Bideaux, broch. in-12, 12 p.

CE QUI EST ENCORE POSSIBLE A L'INDUSTRIE SALICOLE DE L'OUEST; par J. M. Muterse. In-32, 16 p. — Saint-Nazaire, imp. Fronteau; Guérande, au bureau de la coopération industrielle. " 25

CENT (LES) PETITES TOILES CHAMPÊTRES, par Numa d'Angély. — In-18 Jésus, 117 p. Paris, A. Lemerre, passage Choiseul. 3 "

DISCOURS D'OUVERTURE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE (38^e section tenue à Saint-Brieuc du 1^{er} au 10 juillet 1872), ET DU SENTIMENT POÉTIQUE EN BRETAGNE (mémoire), par le R. P. Lécuyer, vic. gén. du Tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique. — Saint-Brieuc, imp. Guyon. Gr. in-8°, 32 p.

DOCTEUR (LE) GUÉPIN. Sa vie, ses œuvres, son caractère; par O. Monprofit, rédacteur du *Panthéon républicain*. Opuscule orné d'un portrait de l'illustre défunt. In-18, 35 p. — Nantes, imp. Plédran et C^{ie}; Paris, lib. Sagnier. " 25

ETRENNES MORBIHANNaises POUR L'ANNÉE 1874, contenant le calendrier suivant le rit romain. — In-8°, 60 p. — Vannes, imp. de Lamarzelle; lib. Lafolye.

FÊTE (LA) DE MADELEINE, poème, par Ch. Robinot-Bertrand. — In-18 Jésus, 75 p. Paris, A. Lemerre, passage Choiseul. 2 "

GWERZIOU BREIZ-IZEL. — CHANTS POPULAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE, recueillis et traduits par F.-M. Luzel. Tome II. — In-8°, VIII-584 p. — Lorient, imp. Corfmatis. 8 "

MARQUIS (LE) DE LESCOET. Notice biographique, par le R. P. M.-A. Libereier, du Tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique. — In-8°, 46 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LE DOCTEUR AUSSANT, DIRECTEUR HONORAIRE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE RENNES; par M. André, conseiller à la Cour d'appel de Rennes. In-8°, 29 p. — Rennes, imp. Catel et C^{ie}.

ORGANISATION CHRÉTIENNE DE L'USINE; par un industriel. Congrès de Nantes, août 1873. II^e question. In-8°, 40 p. — Paris, imp. Plon et C^{ie}; Bureau central de l'Union. " 50

LE CAMP DE CONLIE

ET L'ARMÉE DE BRETAGNE

RAPPORT FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR ARTHUR DE LA BORDERIE

DÉPUTÉ D'ILLE-ET-VILAINE

Édition revue par l'auteur, accompagnée de pièces justificatives et de documents inédits.

Un beau volume in-18 Jésus. — Prix 3 fr. et 3 fr. 50 par la poste.

Paris, E. Plon & C^{ie}, éditeurs, rue Garancière, 10, à Paris. — Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs, place du Commerce, 4, à Nantes.

M. de la Borderie a adressé aux journaux de l'Ouest la lettre suivante :

Plusieurs journaux ont annoncé récemment la publication à bon marché, par l'administration de *Paris-Journal*, de mon *Rapport sur le camp de Conlie et l'armée de Bretagne*.

En même temps, d'autres annoncent une édition du même rapport, qui paraît aujourd'hui même à la librairie Plon (Paris, rue Garancière, 10).

Pour éviter tout malentendu, je vous serais fort obligé, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien porter à la connaissance de vos lecteurs les explications suivantes.

Je suis entièrement étranger à l'édition publiée par *Paris-Journal*. J'apprécie les excellentes intentions de cette feuille; mais toute publication faite par le *Journal officiel* tombant dans le domaine public, le *Paris-Journal* s'est borné à reproduire hâtivement, dans les conditions inséparables d'un extrême bon marché, le texte donné par l'*Officiel*, où se sont glissées, je dois le dire, en assez grand nombre, des fautes d'impressions et des négligences de divers genres.

M. Plon a agi autrement; il s'est adressé à moi et m'a demandé de revoir le texte, je l'ai fait avec soin, et l'édition de ce texte donné par M. Plon est la seule dont je puisse garantir l'exactitude.

Mais il ne s'est pas borné à reproduire le Rapport; il y a joint des notes, des éclaircissements, des pièces justificatives choisies avec soin dans les *Annexes* du volume distribué aux membres de l'Assemblée Nationale; il a compris dans ce choix tout ce que les *Annexes* renferment d'essentiel; ce qui n'a pu être donné *in extenso* a été

analysé. On a même réussi, sur certains points, à compléter le rapport. Ainsi le rapport n'avait pu parler du voyage de M. Glais-Bizoin à Conlie; l'édition publiée par M. Plon renferme un récit très-complet de cet épisode, qui a fait, on s'en souvient, grand bruit dans notre province.

Plusieurs autres chapitres de l'*Appendice* joint à l'édition de M. Plon sont également des morceaux nouveaux, contenant beaucoup de renseignements curieux que le rapport n'a pas recueillis, et des réponses très-précises aux seules objections que la presse ait faites contre mon travail. (Voir, entre autres, les sections intitulées la *Division de marche*, les *Fusils Springfield*, — *Injustes accusations contre les mobilisés* — *Charette et Gambetta*, — *Méprise de M. Jules Favre*, — *Effectif des troupes du camp de Conlie*, etc.).

M. Plon ayant bien voulu me soumettre avant la publication toutes les parties de l'*Appendice* qu'il a joint à mon rapport, je me fais un devoir de reconnaître la parfaite exactitude des renseignements qu'il contient.

Sous une forme plus brève, cette édition est réellement plus complète que l'édition officielle.

ARTHUR DE LA BORDERIE,

Versailles, 9 avril 1874.

Député d'Ille-et-Vilaine.

LE CORRESPONDANT

No du 25 mars 1874. — I. Lettres sur les prophéties publiées dans ces derniers temps (Mgr l'évêque d'Orléans). — II. Augustin Cochin (suite), (comte de Falloux, de l'Acad. fr.) — III. Fonctionnaires et Boyards (fin). (Prince J. Lubomirski). — IV. *Quatre-vingt-treize*. (A. de Pontmartin). — V. L'extrême droite et les royalistes sous la Restauration. — II. L'extrême droite et M. de Villèle (Paul Thureau-Dangin). — VI. La science des présages chez les Chaldéens. (François Lenormant). — VII. Projet de Constitution de deux Chambres législatives (Léon Vingtain). — VIII. Une page de la vie de M. de Montalembert (l'abbé Lagrange). — IX. A Jeanne d'Arc. Poésie. (Victor de Laprade, de l'Acad. fr.) — X. Mélanges. — XI. Quinzaine politique. (Auguste Boucher). — XII. Bulletin bibliographique.

No du 10 avril 1874. — I. L'extrême droite et les royalistes sous la Restauration. III. L'extrême droite, M. de Martignac et M. de Polignac (Paul Thureau-Dangin. — II. Augustin Cochin. — v. (Comte de Falloux, de l'Acad. fr.) — III. Une jeune femme. — Nouvelle (G. de Commadry). — IV. Les oracles sybillins, fin (Ferdinand Delaunay). — V. La guerre des Achantis, fin (Paul de Villeneuve). — VI. L'histoire de France au XVI^e siècle, d'après M. Guizot (Léon Arbaud). — VII. La population de la France en 1872. (Raudot). — VIII. Quinzaine politique (Auguste Boucher). — IX. Mélanges. — X. Bulletin bibliographique.